

## **Annexe 2 : Fiches Actions**

## **Volet A : Restauration des milieux aquatiques**

### **Thématique A-1 : Travaux de restauration de la continuité écologique et de l'impact des plans d'eau**

- A-1-1 : Suppression d'ouvrages transversaux
- A-1-2 : Aménagement d'ouvrages transversaux

### **Thématique A-2 : Restauration et entretien des cours d'eau**

- A-2-1 : Travaux de restauration de la morphologie par des aménagements agricoles (abreuvement, mise en défens, franchissements...)
- A-2-2 : Travaux de restauration de la morphologie par des aménagements sylvicoles (déensrésinement de la ripisylve, franchissements...)
- A-2-3 : Travaux de restauration de la morphologie hors aménagements agricoles et sylvicoles (restauration du lit mineur, diversification des écoulements)
- A-2-4 : Travaux de restauration et d'entretien des berges et de la ripisylve et gestion des espèces envahissantes (flore)

## **Volet B : Gestion quantitative de la ressource en eau**

### **Thématique B-1 : Gestion, préservation et restauration de zones humides**

- B-1-1 : Restauration des fonctionnalités hydrauliques des zones humides et tourbières
- B-1-2 : Entretien et restauration de zones humides

## **Volet C : Amélioration des connaissances**

### **Thématique C-1 : Suivis scientifiques**

- C-1-1 : Réalisation de suivis historiques pour la surveillance de l'état des cours d'eau
- C-1-2 : Évaluation de l'efficacité des travaux (sur l'état des masses d'eau, sur la biodiversité)

### **Thématique C-2 : Études complémentaires ou préalables à des actions**

- C-2-1 : Réalisation d'un diagnostic d'aide à la décision ouvrage
- C-2-2 : Réalisation d'un diagnostic et/ou étude complémentaire ou préalable à des travaux
- C-2-3 : Réalisation de plan de gestion des zones humides
- C-2-4 : Réalisation de plan de gestion forestier
- C-2-5 : Réalisation de suivis spécifiques aux zones humides

### **Thématique C-3 : Amélioration des connaissances**

- C-3-1 : Réalisation d'une étude portant sur « l'évaluation des effets des variations climatiques sur l'hydrologie des têtes de bassin de la Vienne »
- C-3-2 : Réalisation d'une étude Hydrologie Usage Milieux Climat (HMUC) sur le bassin de la Vienne
- C-3-3 : Estimation des débits de gestion conjoncturelle et de crise

## Volet D : Maîtrise foncière

- D-1 : Acquisition d'ouvrages et plans d'eau
- D-2 : Acquisition foncière de zones humides et gestion de la parcelle
- D-3 : Acquisition foncière forestière (notamment sur les zones de captage AEP)

## Volet E : Animation, communication et coordination du contrat

### Thématique E-1 : Coordination générale du programme

### Thématique E-2 : Animation

- E-1-1 : Animation et suivi des travaux cours d'eau
- E-1-2 : Animation pour la gestion des zones humides
- E-1-3 : Animation du volet sylvicole
- E-1-4 : Animation du volet agricole

### Thématique E-3 : Sensibilisation

- E-3-1 : Sensibilisation et accompagnement des propriétaires de seuils et d'étangs à une meilleure gestion de l'ouvrage
- E-3-2 : Accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre d'une démarche d'économie d'eau
- E-3-3 : Sensibilisation et animation auprès des élus, du grand public et des scolaires sur les enjeux de la protection et restauration des cours d'eau zones humides

### Thématique E-4 : Information et communication

- E-4-1 : Promouvoir le contrat et valoriser les actions des maîtres d'ouvrage

## || Thématiques cœur de cible

\* Les montants prévisionnels indiqués dans les fiches actions sont pour l'intégralité de la période du contrat (2024-2029)

## Contexte

De nombreux ouvrages sont implantés sur les cours d'eau du bassin de la Vienne amont. Divers usages étaient historiquement associés à ces seuils : utilisation de la force motrice de l'eau au niveau de moulins, irrigation des terres agricoles... Certains ouvrages sont aujourd'hui équipés de turbines hydroélectriques mais la grande majorité d'entre eux ne font plus l'objet d'une gestion régulière et se dégradent rapidement. La fragmentation des cours d'eau par ces obstacles provoque des perturbations du fonctionnement des milieux aquatiques et de la continuité écologique des cours d'eau. Les espèces piscicoles ne peuvent plus effectuer leurs migrations et les sédiments sont bloqués dans les retenues liées aux ouvrages (perte d'habitats des espèces des eaux courantes). De plus, la mise en bief d'une portion de cours d'eau induit des dégradations de sa qualité : augmentation de la température et de l'évaporation, diminution de l'oxygène dissous. La restauration de la continuité écologique est un enjeu fort du programme « Sources en action ».

Le territoire se caractérise aussi par une abondance de plans d'eau (densité de 0,6 plans d'eau par km,) qui est supérieure à la densité moyenne sur le territoire français (0,5). Ces étangs sur le bassin de la Vienne ont été majoritairement créés dans les années 70-80 à des fins de loisirs et d'agrément. L'absence de gestion ou le mauvais état d'une grande partie d'entre eux induisent des dégradations de la qualité de l'eau (réchauffement de l'eau, apport de matières en suspension lors des vidanges, eutrophisation et développement de cyanobactéries, etc.) et des milieux aquatiques (présence d'espèces invasives, obstacles infranchissables, etc.). De plus, ces plans d'eau sont une des principales causes de pertes en eau par évaporation sur le bassin de la Vienne. Ces impacts sont d'autant plus marqués que les étangs sont souvent établis sur sources, en barrage de petits cours d'eau et parfois en « chapelet ».

Malgré une bonne dynamique et une prise de conscience des enjeux, les résultats obtenus dans les précédents contrats sont en dessous des objectifs escomptés (envergure de la problématique, montants financiers impliqués, complexité réglementaire, volonté politique et des propriétaires, crise sanitaire de la COVID 19, etc.). Dans ce troisième contrat, les ambitions demeurent fortes et les acteurs sont encouragés à réaliser des opérations d'aménagement et de suppressions d'ouvrages de petite continuité, plus facile à mettre en œuvre. Les précédents contrats avaient fait l'objet de nombreux exemples qui ont rapidement montré des effets bénéfiques sur les milieux.

## Enjeux et objectifs globaux

- Restaurer la continuité écologique au niveau des obstacles sur cours d'eau
- Réduire l'impact des étangs

## Stratégie

Il s'agit essentiellement de radiers de ponts, de passages de route et de buses. Ces obstacles peuvent bloquer l'accès à des secteurs à enjeux tels que des zones de pépinières pour la reproduction de la Truite Fario. La stratégie initiée dans les deux premiers contrats visant à aménager ou supprimer ces petits obstacles est poursuivie, et le choix de la suppression de l'ouvrage doit être amplifié par les maîtres d'ouvrage. Les structures sont également fortement encouragées à mettre en œuvre des aménagements rustiques et peu coûteux pour favoriser la petite continuité écologique.

Concernant les grands ouvrages et étangs, les études préalables menées par différents maîtres d'ouvrages, doivent permettre d'initier des travaux de suppressions ou d'aménagements des obstacles. Ainsi, différents obstacles sont ciblés sur des cours d'eau prioritaires (ME dégradées selon l'état des lieux 2019, ME en risque pour les paramètres obstacles et/ou hydrologie, liste 2 selon le L.214-17 ou points noirs identifiés dans le cadre des diagnostics complémentaires).

## Descriptif des actions

 Animation Études Suivis Travaux

Conformément à la disposition 1-D-3 du SDAGE Loire Bretagne, les actions seront définies selon l'ordre de priorité suivant :

- Effacement (en particulier pour les ouvrages abandonnés ou sans usage) ;
- Arasement partiel, aménagement d'échancrures ou petits seuils de substitution ;
- Ouverture des ouvrages mobiles et gestion de vannes (si ces actions sont suffisantes au rétablissement de la continuité écologique) ;
- Aménagement de dispositifs de franchissement (rivières de contournement, passes à poissons...).

Par ailleurs, la gestion des embâcles existants permet de supprimer ceux posant des problèmes en termes de continuité écologique ou de sécurité publique et de laisser en place, voire consolider, ceux qui offrent des fonctions écologiques intéressantes (zones de caches pour les poissons, diversification des écoulements et des granulométries).

# Action cœur de cible : Continuité écologique et plans d'eau

## Compatibilité avec les autres documents cadres et de gestion

### SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027

Orientations : 1D, 9A

### SAGE Vienne

- Règles 8, 9, 12 et 13  
- Dispositions 58, 77 et 78

### Charte du PNR

1-1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces (1-1-4 : restaurer ou conforter les continuités écologiques)

### Néo Terra

8 - Préservation de la biodiversité

## Maîtres d'ouvrages

- ETPB Vienne
- PNR ML

Télémillévaches

### Zones humides

- CEN NA

### GEMAPI

- CC CGS
- CC CSO
- CC HCC
- CC V2M
- PETR
- SABV

### Suivis

- FD 19
- FD 23
- FD 87
- MEP 19
- LNE
- LPO
- GMHL

### Agricole

- Bio NA

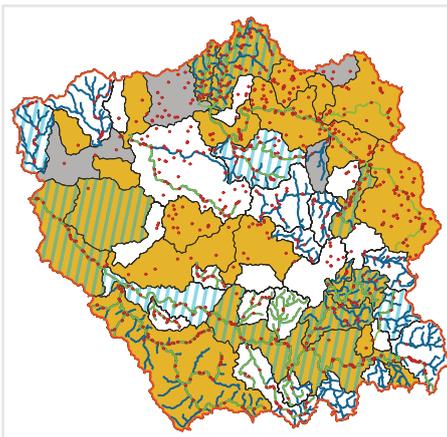
### Forêt

- ONF
- CRPF

## Financeurs potentiels

- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Département de la Corrèze
- Département de la Creuse
- Département de la Haute-Vienne
- Fonds Européens
- Autre : Prime à l'effacement de l'EPTB Vienne...

## Masses d'eau visées



- Masses d'eau prioritaires
- Masses d'eau prioritaires présentant une pression « continuité écologique » et/ou « hydrologie »
- Masses d'eau concernées par les règles 8 et 9 du SAGE Vienne  
(tout le territoire est concerné par les règles 12 et 13)

— Cours d'eau en liste 1 : tout nouvel obstacle à la continuité écologique est interdit.

— Cours d'eau en liste 2 : obligation d'assurer ou de rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et le transit des sédiments.

● Obstacles du ROE

## Public visé

- Particuliers
- Grand public
- Scolaire / péri-scolaire
- Agriculteurs
- Forestiers
- Collectivités
- Autre : **tout propriétaire (privé ou public) d'ouvrages ou plans d'eau**

## Budget prévisionnel

2 199 666,67 €

## Programmation prévisionnelle

À AJUSTER À LA MI-CONTRAT

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Quantité	Une quarantaine d'ouvrages ou plans d'eau (aménagement ou effacement) Environ 70 embâcles			Une soixantaine d'ouvrages ou plans d'eau (aménagement ou effacement) Environ 115 embâcles		
Budget	281 300,00	310 200,00	251 650,00	387 283,33	490 950,00	478 283,33

## Indicateurs de suivi et de réalisations

- Nombre d'ouvrages / plans d'eau traités (supprimés, aménagés...)
- Nombre de mètre linéaires reconnectés
- Hauteur de chute supprimée

À adapter selon le type d'actions :

- Nombre de buses remplacées
- Nombre de contournements ou de dérivations

- Nombre de passes à poissons ou de dispositifs de franchissement
- Nombre d'aménagements rustiques
- Nombre de brèches
- Nombre d'arasements
- Nombre de dérasements
- Nombre de remises aux normes
- Nombre d'hectares de milieux restaurés
- Nombre d'embâcles traités

## Livrables

Pour chaque projet, un compte-rendu des travaux avec leur localisation (couche SIG / OCARHY) un suivi photographique (avant, pendant, après, au format jpeg), couplé le cas échéant à l'analyse des suivis scientifiques.

# A-2-1 Travaux de restauration de la morphologie par des aménagements agricoles

## Contexte

Les dégradations morphologiques en milieux agricoles ont été mises en évidence dans différents diagnostics menés comme étant l'une des principales causes de la dégradation de la qualité morphologique des ruisseaux du territoire. Les effets du piétinement du bétail s'abreuvant au cours d'eau et le passage récurrent d'animaux ou d'engins agricoles dans le lit du cours d'eau, engendrent des problèmes d'érosion (dégradation des berges et du lit) et des remises en suspension des limons et sables. L'apport excessif de ces matériaux dans les cours d'eau induit en particulier une diminution de la fonctionnalité des frayères à salmonidés (truite fario) par colmatage et ensablement du fond du lit.

L'agriculture représentant une importante part de l'occupation du sol du territoire, il s'agit logiquement d'une thématique prépondérante dans le contrat territorial Sources en action.

Depuis 2011, environ 100 km de cours d'eau ont été mis en défens, 540 abreuvoirs ont été installés et 346 ouvrages de franchissement de cours d'eau. Ce troisième contrat a pour ambition de poursuivre la dynamique en maintenant les aménagements et l'animation auprès des exploitants (fiche n°E.2.)

## Enjeux et objectifs globaux

- Réduire les dégradations morphologiques en milieux agricoles

## Stratégie

Compte tenu des résultats encourageants des deux premiers programmes, impliquant la mise en œuvre d'un nombre important d'aménagements (abreuvoirs, clôtures et franchissements de cours d'eau), la stratégie générale d'intervention ne subit pas d'importante modification. En parallèle de la phase d'animation (voir fiche n°E.2.), des travaux de restauration sont mis en place.

Les structures intervenant pour la mise en œuvre de ces actions sont les collectivités dans la cadre des DIG, les fédérations de pêche sur des sous-bassins à enjeux et le CEN pour ce qui concerne les zones humides. Le choix des solutions

techniques (type d'abreuvoirs, etc.) se fait en relation avec les propriétaires et/ou exploitants, la Police de l'eau et les éléments du contexte local (type de cours d'eau, pratiques des exploitants agricoles, préférence d'utilisation, coûts des aménagements, etc.). Les échanges techniques et retours d'expérience des deux premiers contrats ont permis de conforter certains types d'aménagements par rapport à d'autres. Des conventions sont établies avec les exploitants agricoles afin de définir les modalités d'entretien et de gestion de l'aménagement.

## Descriptif des actions

Animation

Études

Suivis

Travaux

Au niveau des parcelles agricoles, les actions consistent à protéger les cours d'eau par leur mise en défens (clôtures amovibles ou fixes, etc.) tout en permettant l'abreuvement du bétail (pompe de prairie, abreuvoir gravitaire, etc.) ou le passage des animaux et engins agricoles d'une parcelle à l'autre (passerelles, passages à gués empierrés, etc.).

Action cœur de cible : Non

Action structurante : Oui

## Compatibilité avec les autres documents cadres et de gestion

**SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027**  
Orientations : 1C, 9B, 11A

**SAGE Vienne**  
- Règles 3 et 7 ;  
- Dispositions 6, 49 et 67

**Charte du PNR**  
1-1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

**Néo Terra**  
8 - Préservation de la biodiversité

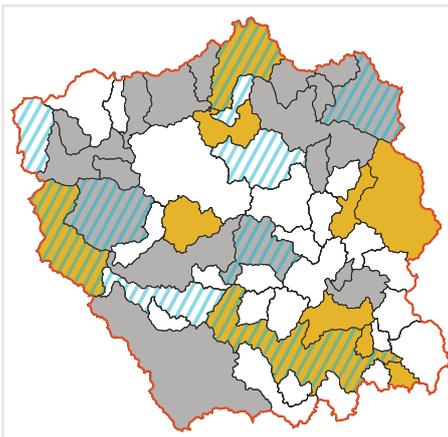
## Maîtres d'ouvrages

- |  |  |   |                                 |
|--|--|---|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> ETPB Vienne       | <b>GEMAPI</b>                              | <b>Suivis</b>                             | <b>Agricole</b>                 |
| <input type="checkbox"/> PNR ML            | <input checked="" type="checkbox"/> CC CGS | <input checked="" type="checkbox"/> FD 19 | <input type="checkbox"/> Bio NA |
| <input type="checkbox"/> Télémillévaches   | <input checked="" type="checkbox"/> CC CSO | <input checked="" type="checkbox"/> FD 23 |                                 |
| <b>Zones humides</b>                       | <input checked="" type="checkbox"/> CC HCC | <input checked="" type="checkbox"/> FD 87 | <b>Forêt</b>                    |
| <input checked="" type="checkbox"/> CEN NA | <input checked="" type="checkbox"/> CC V2M | <input type="checkbox"/> MEP 19           | <input type="checkbox"/> ONF    |
|  | <input checked="" type="checkbox"/> PETR   | <input type="checkbox"/> LNE              | <input type="checkbox"/> CRPF   |
|  | <input checked="" type="checkbox"/> SABV   | <input type="checkbox"/> LPO              |                                 |
|  |  | <input type="checkbox"/> GMHL             |                                 |

## Financeurs potentiels

- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Département de la Corrèze
- Département de la Creuse
- Département de la Haute-Vienne
- Fonds Européens
- Autre : \_\_\_\_\_

## Masses d'eau visées



Les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau seront réalisés selon l'ordre de priorité suivant :

- Masses d'eau prioritaires présentant le risque « morphologie » ;
- Masses d'eau prioritaires ;
- / Masses d'eau concernées par les règles 3 et 7 du SAGE Vienne
- Les autres masses d'eau lorsque la pression a été identifiée par le diagnostic de terrain.

## Public visé

- Particuliers
- Grand public
- Scolaire / péri-scolaire
- Agriculteurs
- Forestiers
- Collectivités
- Autre :

## Budget prévisionnel

1 795 949,00 €

## Programmation prévisionnelle

À AJUSTER À LA MI-CONTRAT

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Quantité	Environ 65 km de mise en défens Environ 130 points d'abreuvement Environ 120 points de franchissement			Environ 37 km de mise en défens Environ 75 points d'abreuvement Environ 60 points de franchissement + 30 sites / chantiers		
Budget	472 040,00	33 584,00	372 585,00	395 400,00	130 500,00	92 840,00

## Indicateurs de suivi et de réalisations

- Nombre de mètres linéaires de clôtures installées
- Nombre de points d'abreuvement créés
- Nombre de franchissements créés

## Livrables

Pour chaque projet, un compte-rendu des travaux avec leur localisation (couche SIG / OCARHY) un suivi photographique (avant, pendant, après, au format jpeg), couplé le cas échéant à l'analyse des suivis scientifiques.

# A-2-2 Travaux de restauration de la morphologie par des aménagements en milieu forestier

## Contexte

En France, entre les années 1960 et 1990, la moitié des zones humides auraient disparu par urbanisation et drainage (Bilan environnemental de la France - Édition 2021). D'autre part, en Limousin, des résineux de montagne sont plantés, avec un pic entre les années 1950 et 1980 grâce à la création du Fond Forestier National (CNPf Nouvelle-Aquitaine). Dans les zones humides, ce sont principalement l'Épicéa de Sitka et le Sapin de Vancouver (ou Grandis) qui sont introduits (CNPf Nouvelle-Aquitaine). Ainsi, l'intensification des pratiques agricoles et sylvicoles a conduit à l'assèchement de nombreuses zones humides sur le territoire Limousin, notamment par la mise en place de drains/fossés et la plantation de résineux. Cet assèchement altère les fonctionnalités des zones humides concernées, en limitant drastiquement leur capacité de rétention d'eau. Ainsi, elles ne permettent plus de stocker, filtrer, restituer les eaux et ne peuvent plus accueillir toute une biodiversité qui leur est propre. «En France métropolitaine, ces territoires vulnérables accueillent 30 % des espèces rares ou menacées, la totalité des amphibiens, la moitié des oiseaux ou encore le tiers des espèces végétales remarquables» (Bilan environnemental de la France - Édition 2021). De surcroît, ces zones humides dégradées rompent les continuités écologiques associées aux milieux humides. Les mêmes impacts peuvent être constatés sur les berges plantées. En effet, les diagnostics menés ont montré un linéaire non négligeable de résineux en bordure de cours d'eau. Enfin, lors de l'exploitation des forêts les engins sont amenés à franchir les cours d'eau ce qui peut être problématique si aucune précaution n'a été prise en amont.

## Enjeux et objectifs globaux

- Réduire les dégradations morphologiques en milieu sylvicole.

## Stratégie

En parallèle de la phase d'animation (voir fiche n°E.2.), des travaux de restauration sont mis en place. Les structures intervenant pour la mise en œuvre de ces actions sont les collectivités dans la cadre des DIG, le PNR ML, l'ONF sur les forêt du domaine public et le CEN pour ce qui concerne les forêts plantées en zones humides. Ce volet, peu développé dans les précédents contrats est une thématique à enjeu sur le bassin de la Vienne amont (51% de couverture forestière majoritairement dominée par les résineux) va se renforcer.

## Descriptif des actions

Animation

Études

Suivis

Travaux

Plusieurs types de travaux pourront être réalisés :

- Restauration de zones humides par coupe de plantations de résineux ;
- Renaturation du cours d'eau (désenrésinement de berges...);
- Mise en place de dispositifs de franchissement des cours d'eau par les engins d'exploitation sylvicole ;
- Restauration de mares forestières.

Action cœur de cible :  Eau et sylviculture

Action structurante : Oui

## Compatibilité avec les autres documents cadres et de gestion

### SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027

Orientations : 1C, 9B, 11A

### SAGE Vienne

- Règles 4 et 6 ;  
- Dispositions 7, 45, 47, 48 et 67

### Charte du PNR

1-1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

### Néo Terra

8 - Préservation de la biodiversité

## Maîtres d'ouvrages

ETPB Vienne

PNR ML

Télémillévaches

### Zones humides

CEN NA

### GEMAPI

CC CGS

CC CSO

CC HCC

CC V2M

PETR

SABV

### Suivis

FD 19

FD 23

FD 87

MEP 19

LNE

LPO

GMHL

### Agricole

Bio NA

### Forêt

ONF

CRPF

## Financeurs potentiels

Agence de l'Eau Loire Bretagne

Région Nouvelle-Aquitaine

Département de la Corrèze

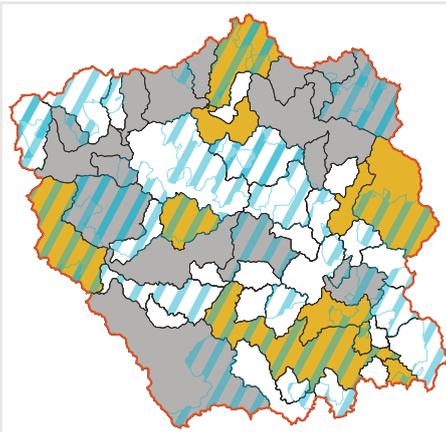
Département de la Creuse

Département de la Haute-Vienne

Fonds Européens

Autre : \_\_\_\_\_

## Masses d'eau visées



Les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau seront réalisés selon l'ordre de priorité suivant :

Masses d'eau prioritaires présentant le risque « morphologie » ;

Masses d'eau prioritaires ;

Masses d'eau concernées par les règles 4 et 6 du SAGE Vienne

Les autres masses d'eau lorsque la pression a été identifiée par le diagnostic de terrain.

## Public visé

Particuliers

Grand public

Scolaire / péri-scolaire

Agriculteurs

Forestiers

Collectivités

Autre :

## Budget prévisionnel

450 043,62 €

## Programmation prévisionnelle

À AJUSTER À LA MI-CONTRAT

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Quantité	6 sites de travaux + Environ 15 franchissements pour les engins sylvicoles + Environ 15 mares forestières créées ou restaurées			Environ 15 sites de travaux		
Budget	166 920,00	21 900,00	18 016,02	117 297,60	61 300,00	64 610,00

## Indicateurs de suivi et de réalisations

Nombre de mètres linéaires restaurés (désenrénement de berges)

Nombre de franchissements créés pour les engins sylvicoles

Nombre d'hectares de zones humides boisées restaurées

Nombre de mares forestières restaurées

## Livrables

Pour chaque projet, un compte-rendu des travaux avec leur localisation (couche SIG / OCARHY) un suivi photographique (avant, pendant, après, au format jpeg), couplé le cas échéant à l'analyse des suivis scientifiques.

# A-2-3 Travaux de restauration de la morphologie hors aménagements agricoles et sylvicoles

## Contexte

Dans certains contextes, les résultats des suivis piscicoles ont démontré que les habitats pouvaient se révéler être le facteur limitant pour les peuplements piscicoles. De plus, la pression « morphologie » est l'une des plus répandue sur le territoire avec dix masses d'eau concernées. Certains résultats d'IAM ont également démontré un ensablement des cours d'eau. Ainsi, au vu de l'enjeu pour la Truite fario notamment, les actions de restauration du lit des cours d'eau sont incontournables pour le maintien et l'atteinte du bon état des masses d'eau.

## Enjeux et objectifs globaux

- Réduire les dégradations morphologiques ;
- Restaurer les écoulements naturels ;
- Permettre une diversification des habitats.

## Stratégie

Au vu de l'enjeu de ces actions en faveur des peuplements piscicoles, cette thématique est particulièrement déployée par les Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique en parallèle des structures ayant la compétence GEMAPI.

Les actions de restauration morphologique seront engagées en privilégiant des méthodes douces (via l'utilisation du génie végétal par exemple).

## Descriptif des actions

Animation

Études

Suivis

Travaux

Les actions consistent en la restauration du lit mineur par une diversification des écoulements (recharge granulométrique...).

Les travaux auront pour objectif de restaurer la dynamique naturelle du cours d'eau par des actions :

- de renaturation ;
- de remise dans son thalweg d'origine du lit du cours d'eau ;
- de mise en place d'ouvrages de diversification des écoulements afin de permettre la remobilisation des sédiments accumulés (sables essentiellement sur ce territoire) ;
- de recharge granulométrique.

Action cœur de cible : Non

Action structurante : Oui

## Compatibilité avec les autres documents cadres et de gestion

**SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027**  
Orientations : 1C, 9B, 11A

**SAGE Vienne**  
- Dispositions 45, 46, 47, 48 et 63

**Charte du PNR**  
1-1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

**Néo Terra**  
8 - Préservation de la biodiversité

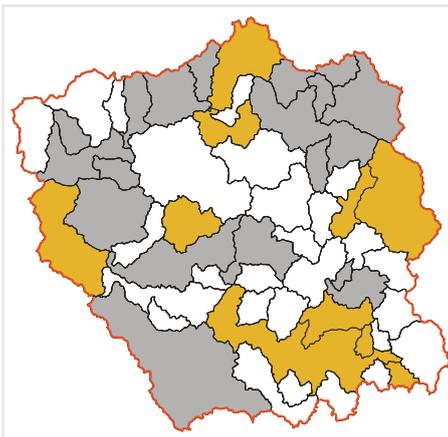
## Maîtres d'ouvrages

- |  |  |   |                                 |
|--|--|---|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> ETPB Vienne     | <b>GEMAPI</b>                              | <b>Suivis</b>                             | <b>Agricole</b>                 |
| <input type="checkbox"/> PNR ML          | <input checked="" type="checkbox"/> CC CGS | <input checked="" type="checkbox"/> FD 19 | <input type="checkbox"/> Bio NA |
| <input type="checkbox"/> Télémillévaches | <input checked="" type="checkbox"/> CC CSO | <input checked="" type="checkbox"/> FD 23 |                                 |
| <b>Zones humides</b>                     | <input checked="" type="checkbox"/> CC HCC | <input checked="" type="checkbox"/> FD 87 | <b>Forêt</b>                    |
| <input type="checkbox"/> CEN NA          | <input checked="" type="checkbox"/> CC V2M | <input type="checkbox"/> MEP 19           | <input type="checkbox"/> ONF    |
|  | <input checked="" type="checkbox"/> PETR   | <input type="checkbox"/> LNE              | <input type="checkbox"/> CRPF   |
|  | <input checked="" type="checkbox"/> SABV   | <input type="checkbox"/> LPO              |                                 |
|  |  | <input type="checkbox"/> GMHL             |                                 |

## Financeurs potentiels

- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Département de la Corrèze
- Département de la Creuse
- Département de la Haute-Vienne
- Fonds Européens
- Autre : \_\_\_\_\_

## Masses d'eau visées



Les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau seront réalisés selon l'ordre de priorité suivant :

- Masses d'eau prioritaires présentant le risque « morphologie » ;
- Masses d'eau prioritaires ;
- Les autres masses d'eau lorsque la pression a été identifiée par le diagnostic de terrain.

## Public visé

- Particuliers
- Grand public
- Scolaire / péri-scolaire
- Agriculteurs
- Forestiers
- Collectivités
- Autre :

## Budget prévisionnel

548 166,33 €

## Programmation prévisionnelle

À AJUSTER À LA MI-CONTRAT

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Quantité	6 sites de travaux + Environ 500 mètres linéaires de remise en talweg + Environ 7 500 mètres linéaires de restauration ou diversification des écoulements			10 sites de travaux + Environ 500 mètres linéaires de remise en talweg + Environ 3 000 mètres linéaires de restauration ou diversification des écoulements		
Budget	83 550,00	83 833,00	21 950,00	115 400,00	187 433,33	56 000,00

## Indicateurs de suivi et de réalisations

- Nombre de mètres linéaires de cours d'eau restaurés

## Livrables

Pour chaque projet, un compte-rendu des travaux avec leur localisation (couche SIG / OCARHY) un suivi photographique (avant, pendant, après, au format jpeg), couplé le cas échéant à l'analyse des suivis scientifiques.

# A-2-4 Travaux de restauration et d'entretien des berges et de la ripisylve et gestion des espèces envahissantes (flore)

## Contexte

Après la tempête de 1999, les collectivités ont pris conscience des nécessités d'entretien et de gestion de la végétation des berges des cours d'eau. L'entretien relève réglementairement des propriétaires riverains. Toutefois, dans de nombreux cas, la collectivité se substitue à ces derniers.

De plus, certaines zones ont subi des arrachages de ripisylves, afin de limiter l'élévation de la température de l'eau et augmenter l'ombrage, la replantation de certains secteurs peut s'avérer nécessaire.

Les diagnostics ont montré de nombreux linéaires de cours d'eau sur lesquels la ripisylve était dégradée voire absente.

## Enjeux et objectifs globaux

- Restaurer et entretenir les berges et lits des cours d'eau
- Limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes (flore)

## Stratégie

La stratégie générale menée dans les deux premiers contrats est poursuivie en tenant compte des enseignements qu'ils ont apportés. En effet, le bon niveau de réalisations atteint conforte dans la poursuite de la méthode expérimentée (1200 ml de ripisylve plantés, 270 km de berges restaurés ou entretenus). En outre, les journées d'échanges et de valorisation des retours d'expérience ont permis d'améliorer les pratiques. À l'issue des diagnostics réalisés, des interventions douces et sélectives, adaptées à ce territoire, sont menées afin de permettre une intervention raisonnée de la gestion des berges et des embâcles (incluses dans les travaux de restauration de la continuité écologique).

La restauration de la ripisylve consiste en des travaux conséquents de replantation et de diversification des strates (le désenrésinement des berges est inclus dans la fiche action n°A.2.2.).

Il est question d'entretien lorsque des travaux de restauration ont eu lieu dans les dix dernières années.

## Descriptif des actions

Animation

Études

Suivis

Travaux

Les actions menées sur la végétation consistent en la gestion douce et sélective des espèces inféodées aux berges des cours d'eau. Les objectifs sont de maintenir la berge, en particulier lors des crues, d'éviter la « fermeture » des cours d'eau, de maintenir une biodiversité d'espèces autochtones et d'encourager la plantation voire recréation de ripisylve. Enfin, des travaux de protection de berges, de préférence avec des techniques de génie végétal, sont également menés.

La gestion des plantes invasives (flore) n'est pas une thématique prioritaire sur le territoire et la stratégie développée vise essentiellement à assurer une veille et une intervention sur des nouveaux foyers d'espèces sur le territoire.

Action cœur de cible : Non

Action structurante : Oui pour restauration de ripisylve

## Compatibilité avec les autres documents cadres et de gestion

### SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027

Orientations : 1C, 9B, 9D, 11A

### SAGE Vienne

- Règle 6  
- Dispositions 45, 47, 48, 53, 54, 61, 72, 75

### Charte du PNR

1-1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

### Néo Terra

8 - Préservation de la biodiversité

## Maîtres d'ouvrages

ETPB Vienne

PNR ML

Télémillévaches

### Zones humides

CEN NA

### GEMAPI

CC CGS

CC CSO

CC HCC

CC V2M

PETR

SABV

### Suivis

FD 19

FD 23

FD 87

MEP 19

LNE

LPO

GMHL

### Agricole

Bio NA

### Forêt

ONF

CRPF

## Financeurs potentiels

Agence de l'Eau Loire Bretagne

Région Nouvelle-Aquitaine

Département de la Corrèze

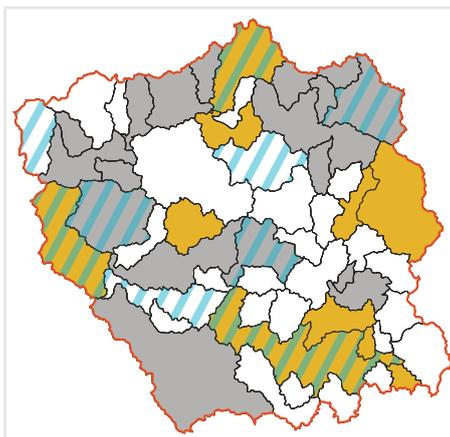
Département de la Creuse

Département de la Haute-Vienne

Fonds Européens

Autre : \_\_\_\_\_

## Masses d'eau visées



Les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau seront réalisés selon l'ordre de priorité suivant :

- Masses d'eau prioritaires présentant le risque « morphologie » ;
- Masses d'eau prioritaires ;
- // Masses d'eau concernées par la règle 6 du SAGE Vienne

Les autres masses d'eau lorsque la pression a été identifiée par le diagnostic de terrain.

## Public visé

Particuliers

Grand public

Scolaire / péri-scolaire

Agriculteurs

Forestiers

Collectivités

Autre :

## Budget prévisionnel

358 510,00 €

## Programmation prévisionnelle

À AJUSTER À LA MI-CONTRAT

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Quantité	Environ 38 km de restauration de ripisylve 3 sites de gestion des espèces envahissantes			Environ 27 km de restauration de ripisylve		
Budget	43 800,00	82 000,00	58 000,00	83 210,00	59 100,00	32 400,00

## Indicateurs de suivi et de réalisations

Nombre de mètres linéaires de cours d'eau restaurés (y compris plantation de ripisylve mais hors désenrésinement de berges)

Nombre de mètres linéaires de cours d'eau entretenus

Espèces exotiques envahissantes :

Nombre de mètres linéaires de cours d'eau traité

Nombre de stations traitées

## Livrables

Pour chaque projet, un compte-rendu des travaux avec leur localisation (couche SIG / OCARHY) un suivi photographique (avant, pendant, après, au format jpeg), couplé le cas échéant à l'analyse des suivis scientifiques.

# B-1-1 Restauration des fonctionnalités hydrauliques des zones humides et tourbières

## Contexte

Au-delà de la biodiversité remarquable de ces milieux, les zones humides jouent un rôle important en matière de protection de la qualité de l'eau et de régulation de l'hydrologie des cours d'eau. Elles représentent 10,6 % du périmètre du contrat soit 23 197 ha (source : inventaire des ZDH de la Région Nouvelle Aquitaine). Il s'agit principalement de prairies humides, boisements humides et milieux tourbeux.

En France, entre les années 1960 et 1990, la moitié des zones humides auraient disparu par urbanisation et drainage (Bilan environnemental de la France – édition 2021). D'autre part, en Limousin, des résineux de montagnes sont plantés, avec un pic entre les années 1950 et 1980 grâce à la création du Fond Forestier National. Dans les zones humides, ce sont principalement l'Epicéa de Sitka et le Sapin de Vancouver (ou Grandis) qui se sont introduits (CNPF NA).

Ainsi, l'intensification des pratiques agricoles et sylvicoles a conduit à l'assèchement de nombreuses zones humides sur le territoire du Limousin, notamment par la mise en place de drains ou fossés et la plantation de résineux.

Cet assèchement altère les fonctionnalités des zones humides concernées, en limitant drastiquement leur capacité de rétention d'eau. Ainsi, elles ne permettent plus de stocker, filtrer, restituer les eaux et ne peuvent plus accueillir toute une biodiversité qui leur est propre. « En France métropolitaine, ces territoires vulnérables accueillent 30 % des espèces rares ou menacées, la totalité des amphibiens, la moitié des oiseaux ou encore le tiers des espèces végétales remarquables » (Bilan environnemental de la France - Édition 2021). De surcroît, ces zones humides dégradées rompent les continuités écologiques associées aux milieux humides.

## Enjeux et objectifs globaux

- Préserver les zones humides
- Restaurer les fonctionnalités des zones humides
- Mettre en œuvre des travaux de reconquête des milieux humides
- Reconquérir des zones humides pour les rendre fonctionnelles afin de préserver la ressource

## Stratégie

Après un travail d'animation foncière (voir fiche n°D), point central de la stratégie du CEN NA, le conservatoire peut initier des travaux de restauration des zones humides sur les parcelles qu'il gère et tels que définis dans le SAGE Vienne (voir encart « descriptif des actions »).

Dans le cadre de ce troisième CTVA (2024-2029), une attention particulière va être apportée aux actions de neutralisation de drainage et de désenrésinement, avec déjà plusieurs sites concernés identifiés.

Les sites restaurés pourront faire l'objet de suivis, notamment Ligéro (flore, pédologie et piézométrie), en plus des suivis écologiques globaux (voir fiche n°C.1.2.). Enfin, une part importante de l'action du CEN NA réside dans l'animation, afin d'informer et sensibiliser différents publics aux enjeux autour des zones humides (voir fiche n°E.2.). La communication concernant les actions menées est aussi primordiale dans ce cadre.

## Descriptif des actions

- Animation       Études       Suivis       Travaux

L'une des opérations « travaux » réalisée en faveur des zones humides dans le cadre du contrat territorial Sources en Action consiste à restaurer les fonctionnalités hydrauliques des zones humides et tourbières dégradées du territoire, selon les modalités définies dans la disposition 68 du SAGE Vienne.

Sur le plan technique, les actions suivantes seront privilégiées :

- Restauration de zones humides dégradées dans les zones de déprise agricole : lorsque le boisement a provoqué un assèchement de la zone, des actions de bûcheronnage/débroussaillage seront préconisées. Afin de permettre un entretien pérenne et le maintien des fonctionnalités de la zone, la reprise d'un pâturage extensif sera encouragée ;
- Reconnexion d'annexes hydrauliques (bras morts, etc.) ou de zones humides riveraines des cours d'eau : des travaux de restauration et renaturation des cours d'eau pourront être nécessaires (reméandrage, restauration de la ligne d'eau, etc) (cf. disposition 48) ;
- Recréation de zones humides en lieu et place d'un étang : l'effacement d'un étang et les travaux de remise en état du milieu pourront conduire à la création d'une zone humide (cf. disposition 78) ;
- Travaux de suppression de réseaux de drainage (fossés ou drains enterrés) lorsque les usages associés au sol le permettent. L'absence d'entretien des drains peut conduire naturellement à une restauration naturelle de la zone humide...

Par ailleurs, des actions de communication seront réalisées afin de valoriser les retours d'expériences concernant ce type d'actions.

Les opérations de suppression de drains s'appuieront sur des travaux déjà réalisés par le CEN NA sur le territoire (ruisseau de Lachaud), avec notamment la mise en place de « seuils » en panneaux de bois. L'objectif de ces travaux est de neutraliser l'effet drainant des anciens fossés et de remonter la nappe au sein de la tourbière ou zones humides. Leur effet pourra être suivi par le protocole Ligéro : flore, pédologie et suivi piézométrique.

Les opérateurs s'appuieront sur les données Zones à Dominantes Humides (EPTB Vienne) mais également sur les inventaires et diagnostics terrains réalisés par les opérateurs. Un travail conjoint avec les opérateurs forestiers et agricoles sera également réalisé.

Le CNPF pourra également compléter ces actions par l'organisation d'opérations de désenrésinement de zones humides en parcelles forestières.

**Action cœur de cible :**  Quantité - Résilience des milieux face au changement climatique

## Compatibilité avec les autres documents cadres et de gestion

### SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027

Orientations : 8A et 11A

### SAGE Vienne

Dispositions 66, 67, 68, 69 et 72  
Règles 10 et 11

### Néo Terra

8 - Préservation de la biodiversité  
9 - Préservation et protection de la ressource en eau  
10 - Préservation des terres agricoles, forestières et naturelles

### Charte du PNR

Orientation 1 - Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces  
Orientation 3 - Améliorer la gestion partagée de l'eau

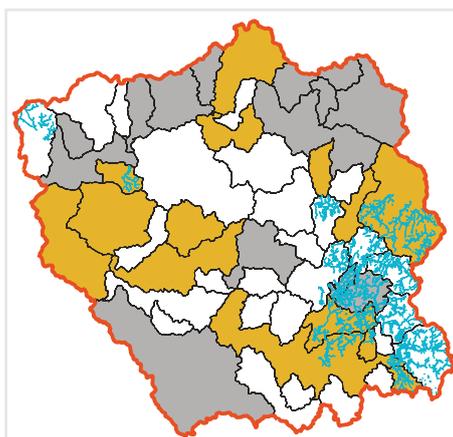
## Maîtres d'ouvrages

- |  |  |                                 |  |
|--|--|---------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> ETPB Vienne       | <b>GEMAPI</b>                              | <b>Suivis</b>                   | <b>Agricole</b>                          |
| <input type="checkbox"/> PNR ML            | <input checked="" type="checkbox"/> CC CGS | <input type="checkbox"/> FD 19  | <input type="checkbox"/> Bio NA          |
| <input type="checkbox"/> Télémillévaches   | <input checked="" type="checkbox"/> CC CSO | <input type="checkbox"/> FD 23  |  |
| <b>Zones humides</b>                       | <input checked="" type="checkbox"/> CC HCC | <input type="checkbox"/> FD 87  | <b>Forêt</b>                             |
| <input checked="" type="checkbox"/> CEN NA | <input checked="" type="checkbox"/> CC V2M | <input type="checkbox"/> MEP 19 | <input checked="" type="checkbox"/> ONF  |
|  | <input checked="" type="checkbox"/> PETR   | <input type="checkbox"/> LNE    | <input checked="" type="checkbox"/> CRPF |
|  | <input checked="" type="checkbox"/> SABV   | <input type="checkbox"/> LPO    |  |
|  |  | <input type="checkbox"/> GMHL   |  |

## Financeurs potentiels

- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Département de la Corrèze
- Département de la Creuse
- Département de la Haute-Vienne
- Fonds Européens
- Autre : Fond vert

## Masses d'eau visées



- Masses d'eau prioritaires,
- Priorités à celles avec pression hydrologie, morphologie, pesticides et/ou macro-polluants
- Zones humides prioritaires (ZHIEP, ZHSGE)
- Zones naturelles (voir feuille de route)

## Public visé

- Particuliers
- Grand public
- Scolaire / péri-scolaire
- Agriculteurs
- Forestiers
- Collectivités
- Autre :

## Budget prévisionnel

197 500,00 € (montants et indicateurs approximatifs et liés à la fiche B.1.2.)

## Programmation prévisionnelle

À AJUSTER À LA MI-CONTRAT

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Quantité	Environ 20 ha			Environ 6 sites		
Budget	40 000,00	40 000,00	42 500,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00

## Indicateurs de suivi et de réalisations

- Nombre d'hectares restaurés
- Nombre d'hectares bûcheronnés ou gyrobroyés
- Nombre de drains supprimés

## Livrables

Pour chaque projet, un compte-rendu des travaux avec leur localisation (couche SIG / OCARHY) un suivi photographique (avant, pendant, après, au format jpeg), couplé le cas échéant à l'analyse des suivis scientifiques.

# B-1-2 Entretien et restauration de zones humides

## Contexte

Au-delà de la biodiversité remarquable de ces milieux, les zones humides jouent un rôle important en matière de protection de la qualité de l'eau et de régulation de l'hydrologie des cours d'eau. Elles représentent 10,6 % du périmètre du contrat soit 23 197 ha (source : inventaire des ZDH de la Région Nouvelle Aquitaine). Il s'agit principalement de prairies humides, boisements humides et milieux tourbeux.

Ces milieux sont cependant soumis à des pressions en lien avec certaines pratiques agricoles, sylvicoles ou l'urbanisation (drainage, remblaiement) mais elles sont également victimes d'une absence d'entretien ou de gestion. Certains milieux perdent ainsi leurs fonctionnalités et des actions de restauration peuvent être mises en place.

## Enjeux et objectifs globaux

- Préserver les zones humides
- Restaurer les fonctionnalités des zones humides
- Mettre en œuvre des travaux de reconquête des milieux humides

## Stratégie

La stratégie d'intervention sur les zones humides est sensiblement la même que celle mise en œuvre depuis 2011. Lors des deux premiers contrats, s'écoulant sur deux périodes de cinq ans, 360 ha de zones humides ont été restaurés et 640 ha ont été remis en pâturage extensif. Ce troisième contrat cherche à amplifier cette thématique en multipliant les opérateurs, notamment en encourageant les structures à compétence GEMAPI à s'approprier la thématique. Le CEN NA reste la structure référente de ces opérations.

Les actions menées en faveur des zones humides dans le cadre du programme « Sources en action » sont de différents types :

- Travaux :
  - Restauration et préservation des zones humides ;
  - Restauration hydraulique ;
- Animation :
  - Actions d'acquisition foncière ;
  - Animation du Réseau Zones Humides.
- Etudes/suivis :
  - Réalisation de plans de gestion ;
  - Suivis LigéRO.

## Descriptif des actions

Animation

Études

Suivis

Travaux

L'une des opérations « travaux » réalisée en faveur des zones humides dans le cadre du contrat territorial Sources en action consiste à préserver et restaurer les parcelles. Par le biais de maîtrise foncière (acquisition, convention ou bail), les opérateurs peuvent mener des travaux de restauration (bûcheronnage, fauche, gyrobroyage, remise en pâturage, coupes forestières..f.) ainsi que des actions de préservation ou de création de mares.

Les plans de gestion (fiche n°C.2.) et les suivis écologiques (fiches n°C.1.1. et C.1.2.) sont mis en œuvre afin de mener une gestion cohérente des zones humides.

Le CEN NA pourra réaliser un suivi simple de l'aménagement (entretien, état de conservation, évolution de la zone humide...) afin d'évaluer l'efficacité sur les fonctionnalités de la zone humide.

**Action cœur de cible :**  Quantité - Résilience des milieux face au changement climatique

## Compatibilité avec les autres documents cadres et de gestion

### SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027

Orientations : 8A, 8B et 11A

### SAGE Vienne

Dispositions 66, 67, 68, 69 et 72  
Règles 10 et 11

### Néo Terra

8 - Préservation de la biodiversité  
9 - Préservation et protection de la ressource en eau  
10 - Préservation des terres agricoles, forestières et naturelles

### Charte du PNR

Orientation 1 - Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces  
Orientation 3 - Améliorer la gestion partagée de l'eau

## Maîtres d'ouvrages

ETPB Vienne

PNR ML

Télémillevaches

### Zones humides

CEN NA

### GEMAPI

CC CGS

CC CSO

CC HCC

CC V2M

PETR

SABV

### Suivis

FD 19

FD 23

FD 87

MEP 19

LNE

LPO

GMHL

### Agricole

Bio NA

### Forêt

ONF

CRPF

## Financeurs potentiels

Agence de l'Eau Loire Bretagne

Région Nouvelle-Aquitaine

Département de la Corrèze

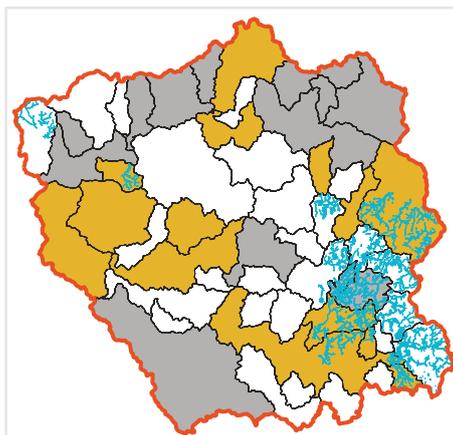
Département de la Creuse

Département de la Haute-Vienne

Fonds Européens

Autre : \_\_\_\_\_

## Masses d'eau visées



Masses d'eau prioritaires,  
 Priorités à celles avec pression hydrologie, morphologie, pesticides et/ou macro-polluants

Zones humides prioritaires (ZHIEP, ZHSGE)  
Zones naturelles

## Public visé

Particuliers

Grand public

Scolaire / péri-scolaire

Agriculteurs

Forestiers

Collectivités

Autre :

## Budget prévisionnel

326 500,00 € (montants et indicateurs approximatifs et liés à la fiche B.1.1.)

## Programmation prévisionnelle

À AJUSTER À LA MI-CONTRAT

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Quantité	Environ 30 ha			Environ 12 sites		
Budget	52 000,00	43 000,00	60 500,00	81 000,00	30 000,00	60 000,00

## Indicateurs de suivi et de réalisations

Nombre d'hectares entretenus

Nombre d'hectares bûcheronnés ou gyrobroyés

Nombre de mètre linéaires de clôtures installées

Nombre d'hectares pâturés

## Livrables

Pour chaque projet, un compte-rendu des travaux avec leur localisation (couche SIG / OCARHY) un suivi photographique (avant, pendant, après, au format jpeg), couplé le cas échéant à l'analyse des suivis scientifiques.

# C-1-1 Réalisation de suivis historiques pour la surveillance de l'état des milieux aquatiques et zones humides

## Contexte

Les têtes de bassin de la Vienne font l'objet de suivis réguliers depuis plusieurs années sur certains compartiments des milieux aquatiques (IBD, I2M2, IPR, physico-chimie...). Or, les méthodes ou indices utilisés ainsi que les espèces suivies ne sont pas nécessairement les plus représentatives. L'objectif de ce volet est de poursuivre les suivis scientifiques mis en place dans les précédents contrats et adaptés aux milieux aquatiques des têtes de bassin de la Vienne amont permettant d'évaluer les effets des actions réalisées sur le terrain et d'évaluer l'efficacité et la pertinence du programme d'actions mis en place. Des stations « historiques » ont été ciblées pour être maintenues dans le prochain contrat et obtenir des chroniques de données analysables.

## Enjeux et objectifs globaux

- Améliorer la connaissance sur les espèces indicatrices de qualités et les fonctionnalités des têtes de bassin
- Suivre les actions au travers d'indicateurs adaptés
- Adapter les enseignements aux modalités et priorités de gestion des milieux
- Faire émerger des actions sur le terrain et mettre en évidence l'effet des actions portées

## Stratégie

Le volet scientifique a davantage été développé dans le second contrat. Pour une meilleure connaissance et évolution des paramètres, il apparaît nécessaire de maintenir ce volet. Aussi, les suivis proposés concerneront différents compartiments : les suivis piscicoles et thermiques, les suivis liés à l'hydromorphologie (IAM), les suivis liés aux zones humides...

Ces suivis complètent ceux menés historiquement par l'Agence de l'eau par exemple (paramètres DCE), et concernent des méthodologies « normées ». De plus, des suivis spécifiques à certains travaux seront également mis en place (fiche action n°C-1-2).

L'hydromorphologie étant le paramètre déclassant sur les masses d'eau du territoire, il a été décidé de maintenir la démarche initiée en 2011, de mise en place d'un suivi dédié à l'hydromorphologie des têtes de bassin via un protocole dédié et reproductible. Des suivis hydromorphologiques (Indice d'Attractivité Morphodynamique) sont programmés par le PNR ML. Cet indice permet par ailleurs de créer un lien avec les données piscicoles acquises.

Les suivis piscicoles programmés sont des inventaires complets qui permettent d'analyser de façon précise les peuplements par station. Bien que peu représentatif sur le territoire du contrat, le calcul de l'indice normé IPR sera réalisé pour permettre d'alimenter les bases de données des suivis de réseaux. Les données piscicoles sont coordonnées par la MEP et mis au regard de données de température de l'eau. Ils permettent également de croiser les résultats obtenus avec les IAM (suivis complémentaires).

Les différents suivis ont été analysés au regard de la chronique temporelle disponible et au regard des opérations menées sur les masses d'eau. La quantité de donnée et le pas de temps limités ne permettent pas de statuer de façon claire sur l'évolution de la qualité des masses d'eau suite aux actions menées. Cependant les tendances montrent un effet positif sur quelques sites (colonisation piscicole à l'amont de Peyrelevade). Pour compléter ces tendances et suivre l'efficacité des actions mises en œuvre mais également proposer de nouvelles actions, il est primordial de poursuivre ces suivis. Par ailleurs, de tels suivis sont développés sur des bassins proches dans le cadre d'autres contrats territoriaux. Aussi, une mise en relation avec ces suivis sera opérée afin de permettre une analyse plus globale.

Les suivis proposés, plus proches des spécificités locales de têtes de bassin, n'excluent pas l'analyse des paramètres DCE utilisés pour définir l'état écologique des masses d'eau. La méthode d'analyse de ces données sera identique à celle utilisée pour l'étude bilan du contrat 2017-2022, en complétant la chronique acquise entre 2006 et 2022.

Ces projets seront conduits en lien étroit avec les maîtres d'ouvrage du programme et feront l'objet de points réguliers lors des Commissions Scientifiques. Cette commission permettra en outre de mettre en relation les acteurs scientifiques et universitaires avec les gestionnaires, maîtres d'ouvrage du programme « Sources en action ».

## Descriptif des actions

Animation

Études

Suivis

Travaux

- Analyser les suivis réalisés en dehors du contrat (suivi de l'Agence de l'eau...);
- Réaliser les suivis sur les stations historiques identifiées et les analyser.

L'analyse des données permettra de tirer des conclusions quand à l'évolution de l'état des cours d'eau et évaluer l'efficacité des opérations mises en œuvre durant le contrat.

## Action cœur de cible : Non

## Compatibilité avec les autres documents cadres et de gestion

### SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027

Orientations : 1H, 4E, 8E, 11B

### SAGE Vienne

Disposition 2 (développer et mettre en cohérence les réseaux de suivi à l'échelle du bassin)

### Néo Terra

8 - Préserver les ressources naturelles et la biodiversité

9 - Préserver la ressource en eau

### Charte du PNR

Orientation 1 - Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces  
Orientation 3 - Améliorer la gestion partagée de l'eau

## Maîtres d'ouvrages

ETPB Vienne

PNR ML

Télémillévaches

### Zones humides

CEN NA

### GEMAPI

CC CGS

CC CSO

CC HCC

CC V2M

PETR

SABV

### Suivis

FD 19

FD 23

FD 87

MEP 19

LNE

LPO

GMHL

### Agricole

Bio NA

### Forêt

ONF

CRPF

## Financeurs potentiels

Agence de l'Eau Loire Bretagne

Région Nouvelle-Aquitaine

Département de la Corrèze

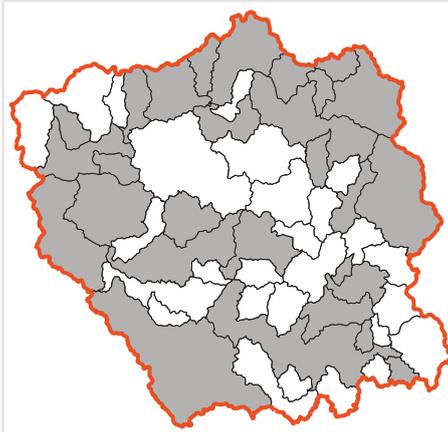
Département de la Creuse

Département de la Haute-Vienne

Fonds Européens

Autre :

## Masses d'eau visées



Toutes les masses d'eau.  
(  masses d'eau prioritaires )

## Public visé

Particuliers

Grand public

Scolaire / péri-scolaire

Agriculteurs

Forestiers

Collectivités

Autre :

## Budget prévisionnel

282 300 €

## Programmation prévisionnelle

À AJUSTER À LA MI-CONTRAT

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Quantité	20 stations piscicoles 16 stations thermiques 16 stations IAM			20 stations piscicoles 16 stations thermiques 16 stations IAM		
Budget	50 300,00	44 800,00	48 800,00	44 800,00	44 800,00	48 800,00

## Indicateurs de suivi et de réalisations

- Nombre de stations de suivi biologique (IBGN, IBD...),
- Nombre de stations de suivi physico-chimique,
- Nombre de stations de suivi piscicole,
- Nombre de stations de suivi thermique,
- Nombre de stations de suivi de zones humides,
- Nombre de stations de suivi hydromorphologique.

## Livrables

- Données brutes ;
- Un rapport d'analyse des données à chaque étape du contrat : pour l'état initial du contrat (2023-2024), à la mi-contrat (2026-2027) et à la fin du contrat (2029-2030) incluant les conclusions du suivi et des préconisations de gestion et travaux ;
- Des présentations en commissions scientifiques.

# C-1-2 Évaluation de l'efficacité des travaux et accompagnement des chantiers

## Contexte

Les têtes de bassin de la Vienne font l'objet de suivis réguliers depuis plusieurs années sur certains compartiments des milieux aquatiques (IBD, I2M2, IPR, physico-chimie...). En complément des stations « historiques » (fiche action n°C.1.1.), des suivis spécifiques aux travaux portés dans le cadre du contrat se sont avérés également indispensables afin d'évaluer l'effet de ces travaux et permettre l'accompagnement de la mise en œuvre des chantiers (expertise technique sur la prise en compte des espèces...). Ils seront principalement réalisés sur des espèces inféodées aux milieux aquatiques.

## Enjeux et objectifs globaux

- Améliorer la connaissance sur les espèces indicatrices de qualité et les fonctionnalités des têtes de bassin ;  
- Suivre les actions au travers d'indicateurs adaptés;

- Adapter les enseignements aux modalités et priorités de gestion des milieux ;  
- Faire émerger des actions sur le terrain et mettre en évidence l'effet des actions portées.

## Stratégie

Les **bivalves dulçaquicoles** (faisant l'objet d'un PNA décliné régionalement) sont des indicateurs pertinents de la qualité globale des cours d'eau où ils vivent. Ils sont longévifs, peu mobiles et sensibles aux pollutions et aux modifications physiques de leur habitat. Les bivalves sont donc de bons indicateurs de l'efficacité des actions du contrat. Les données sont lacunaires et relativement anciennes sur le territoire du CTMA, l'amélioration de l'état des connaissances est nécessaire. D'autant plus que le territoire porte une responsabilité particulière en matière de préservation de la qualité de l'eau (tête de bassin) et de préservation des populations de bivalves protégées (deux espèces sur le territoire), les deux enjeux étant fortement liés. LNE réalisera donc des prospections préventives sur les futurs chantiers et de suivis avant - après travaux afin d'évaluer leur efficacité via l'évolution des populations de bivalves, de stations de suivis et de mesures de potentiel redox du substrat. Afin que ce groupe taxonomique soit mieux pris en compte lors des travaux en cours d'eau, LNE complètera l'action par la formation des responsables des chantiers sur le terrain afin de les rendre autonomes dans la prise en compte des bivalves et par la rédaction d'un document synthétique rappelant les principes de la prise en charge de ces enjeux qui sera mis à disposition de tous.

### Les amphibiens et les mammifères inféodés aux milieux aquatiques et zones humides :

L'état des populations d'espèces sauvages et particulièrement celles liées aux zones humides est globalement mauvais, avec des tendances délétères pour leur maintien à court ou moyen terme. Ainsi, face à la disparition rapide des populations de nombreuses espèces, l'Union Européenne et la France se sont engagées à enrayer le déclin de la biodiversité. Pour ce faire, une réglementation spécifique a vu le jour, et les habitats et individus de nombreuses espèces sont aujourd'hui protégés par l'article L-411-1 du code de l'Environnement. De plus, étant donné que non seulement l'état des masses d'eau va avoir un impact sur les cortèges d'espèces qui vont s'y exprimer, l'assemblage des espèces présentes, par leurs rôles écosystémiques va aussi avoir un effet (bénéfique) sur la qualité des masses d'eau. Ainsi, il est primordial de conserver une attention particulière sur les populations d'espèces présentes sur un territoire lorsque des actions d'aménagement sont réalisées. Au-delà de l'aspect réglementaire qu'il est obligatoire de respecter, les aménagements en faveur des zones humides peuvent bénéficier de compléments et d'adaptations techniques pour préserver les espèces présentes, voir développer leurs assemblages, dans l'esprit de la loi qui vise une absence de perte nette (voir de gain) de biodiversité dans tout aménagement réalisé. Le GMHL réalisera donc cette mission d'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans la réalisation des actions d'aménagement et/ou de gestion des milieux, par un soutien scientifique avant, pendant et après travaux.

Le territoire de Sources en Action est probablement l'un des bastions du **Cinle plongeur** en Limousin. L'espèce de par ses exigences écologiques (pour nicher et se nourrir) est un bon indicateur de la santé des cours d'eau vive. À ce jour, aucun diagnostic avant et après travaux n'existe pour conseiller au mieux les porteurs de projet dans leurs travaux et pour voir comment cette espèce bioindicatrice de la qualité des milieux aquatiques réagit aux interventions humaines sur les cours d'eau. L'action de la LPO sera donc d'identifier la présence ou non de l'espèce (pour sa prise en compte dans le cadre des interventions prévues dans le cadre du contrat). Suivre et évaluer la ou les réponses de l'espèce face aux interventions humaines visant à l'amélioration de la ressource en eau.

**Le suivi liés aux zones humides** : les sites restaurés pourront faire l'objet de suivis, notamment de suivis LigéO (flore, pédologie et piézométrie), en plus des suivis écologiques globaux. Le protocole LigéO a pour objectif d'évaluer l'état de conservation et les fonctionnalités de la zone humide, d'évaluer l'efficacité des travaux et de suivre l'évolution face aux changements climatiques. Ces protocoles seront déployés sur quelques sites du territoire. Ils permettront de conclure quant à l'efficacité de l'aménagement. Pour les autres sites, le CEN NA pourra réaliser un suivi simple de l'aménagement (entretien, état de conservation, évolution de la zone humide...) afin d'évaluer son efficacité.

Des suivis **piscolés, thermiques et hydromorphologiques** seront également réalisés dans le cadre de travaux.

## Descriptif des actions

Animation

Études

Suivis

Travaux

Ces suivis seront réalisés spécifiquement avant, pendant et après certaines opérations conséquentes, telles que des aménagements ou effacements d'ouvrages ou de plans d'eau. L'état initial permettra de préconiser des mesures de précautions (déplacement de population, période de travaux, autres précautions particulières). L'état initial sera comparé à des états à court et moyen termes afin d'évaluer l'efficacité ou l'impact des travaux sur les espèces suivies. Ces suivis permettront également d'acquérir de la connaissance sur la présence et l'absence de certaines espèces.

## Action cœur de cible : Non

## Compatibilité avec les autres documents cadres et de gestion

### SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027

Orientations : 1H, 4E, 8E, 11B

### SAGE Vienne

Disposition 2 (développer et mettre en cohérence les réseaux de suivi à l'échelle du bassin)

### Néo Terra

8 - Préserver les ressources naturelles et la biodiversité

9 - Préserver la ressource en eau

### Charte du PNR

Orientation 1 - Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces  
Orientation 3 - Améliorer la gestion partagée de l'eau

## Maîtres d'ouvrages

ETPB Vienne

PNR ML

Télémillévaches

### Zones humides

CEN NA

### GEMAPI

CC CGS

CC CSO

CC HCC

CC V2M

PETR

SABV

### Suivis

FD 19

FD 23

FD 87

MEP 19

LNE

LPO

GMHL

### Agricole

Bio NA

### Forêt

ONF

CRPF

## Financeurs potentiels

Agence de l'Eau Loire Bretagne

Région Nouvelle-Aquitaine

Département de la Corrèze

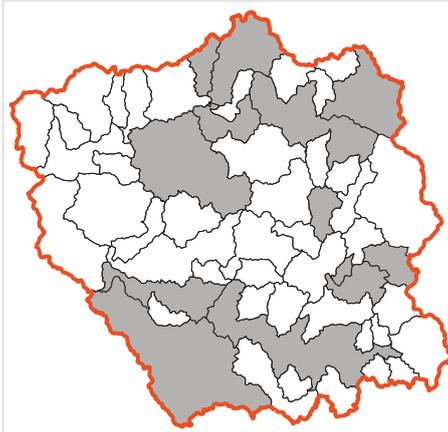
Département de la Creuse

Département de la Haute-Vienne

Fonds Européens

Autre :

## Masses d'eau visées



Toutes les masses d'eau.

Concernant les bivalves, une priorité sera mise sur les masses d'eau où l'enjeu est identifié.

## Public visé

Particuliers

Grand public

Scolaire / péri-scolaire

Agriculteurs

Forestiers

Collectivités

Autre : porteurs de projets de travaux

## Budget prévisionnel

528 684,00 € + suivis piscicoles dont l'intégralité du budget est en fiche C.1.1.

## Programmation prévisionnelle

À AJUSTER À LA MI-CONTRAT

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Quantité	5 stations suivi piscicole 5 stations suivi mammifères et amphibiens 15 stations bivalves 1 étude cincte plongeur 2 sites de suivi zones humides			5 stations suivi piscicole 5 stations suivi mammifères et amphibiens 15 stations bivalves 1 étude cincte plongeur 2 sites de suivi zones humides		
Budget	83 936,50	84 924,50	90 524,50	113 851,50	67 379,50	88 067,50

## Indicateurs de suivi et de réalisations

- Nombre de stations de suivi biologique (IBGN, IBD...),
- Nombre de stations de suivi physico-chimique,
- Nombre de stations de suivi piscicole,
- Nombre de stations de suivi thermique,
- Nombre de stations de suivi de zones humides,
- Nombre de stations de suivi hydromorphologique ;
- Nombre de stations de suivi d'espèces inféodées aux milieux aquatiques.
- Nombre de mètres linéaires prospectés dans le cadre des suivis d'espèces

## Livrables

- Données brutes ;
- Un rapport d'analyse des données pour chaque chantier avec des préconisations de gestion et travaux ;
- Un rapport d'analyse global en fin de contrat (2029) ;
- Des présentations en commissions scientifiques,
- Document technique de prise en compte des espèces.

## Contexte

Préalablement à la mise en œuvre d'aménagements et de travaux sur les cours d'eau ou zones humides, des études peuvent être menées afin d'évaluer les sources des perturbations, identifier et dimensionner les solutions possibles, proposer un protocole de mise en œuvre des aménagements ou travaux, réaliser un état initial des espèces présentes. Lors des précédents contrats, environ 200 études d'aide à la décision « continuité écologique » avaient été réalisées, 338 études de diagnostic complémentaire et 15 plans de gestion zones humides.

Cette action est fortement liée à l'animation, se référer à la fiche n°E.2. pour plus d'informations.

## Enjeux et objectifs globaux

- Restaurer la continuité écologique (trame bleue) en accompagnant les propriétaires ;
- Cibler la meilleure solution technique de restauration de la continuité écologique avec un rapport coût/gain écologique optimal ;
- Préserver les zones humides et leurs fonctions ;
- Participer à la restauration de plusieurs milieux humides ;
- Permettre une gestion adaptée des parcelles forestières.

## Stratégie

La stratégie proposée est proche de celle menée lors des précédents programmes avec la mise en place de diagnostics et d'études d'aides à la décision en amont des projets. Celles-ci concernent en particulier des études préalables à des travaux de restauration de la continuité écologique (ouvrages transversaux et étangs), de restauration des zones humides et de gestion des parcelles forestières concernées par un périmètre de captage ou une ripisylve.

En amont de travaux, le CEN Nouvelle Aquitaine réalisera des plans de gestion de zones humides et des actions complémentaires aux travaux (suivis thermique et bactériologique) seront également proposées en lien avec les actions sur la continuité écologique et les actions agricoles. Le CEN NA mettra en œuvre des suivis spécifiques des zones humides par la mise en œuvre de protocole LigéO (voir fiche n°C.1.2.).

Concernant les parcelles forestières, la priorité sera mise sur les propriétés concernées par un périmètre de captage d'eau et celles concernées par de la ripisylve.

## Descriptif des actions

Animation

Études

Suivis

Travaux

Les actions menées consistent à la mise en place d'études complémentaires ou préalables à des travaux d'aménagements (effacement ou mise aux normes) ou de restauration de cours d'eau. Il s'agit majoritairement d'études d'aides à la décision ou de maîtrise d'œuvre concernant des aménagements d'ouvrages transversaux et étangs portées par les collectivités GEMAPI, les fédérations de pêche ou encore le PNR ML. Mais également des études et diagnostics visant à améliorer la gestion et fonctionnalités des zones humides (CEN NA) et des parcelles sylvicoles (CNPf NA).

Le diagnostic sylvicole prend en compte la biodiversité à travers l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP) et l'IBP Ripisylve. À la suite de ce diagnostic, le CNPF rédigera un Document de Gestion Durable (DGD) par propriété ou par regroupement de propriétaires (voir fiche n°E.2.).

Ces études et diagnostics sont complétés par la réalisation de suivis scientifiques spécifiques (C.1.1. et C.1.2.) qui permettent, d'une part, de proposer des préconisations de gestion et, d'autre part, d'évaluer les effets de l'aménagement par une comparaison de l'état initial et final.

**Action cœur de cible :**  Dépend du type d'étude

## Compatibilité avec les autres documents cadres et de gestion

**SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027**  
Orientations : 1H, 4E, 8E, 5A, 6G, 11A et 11B

**SAGE Vienne**  
Dispositions 2 et 72

**Néo Terra**  
8 - Préserver les ressources naturelles et la biodiversité  
9 - Préserver la ressource en eau

**Charte du PNR**  
Orientation 1 - Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces  
Orientation 3 - Améliorer la gestion partagée de l'eau

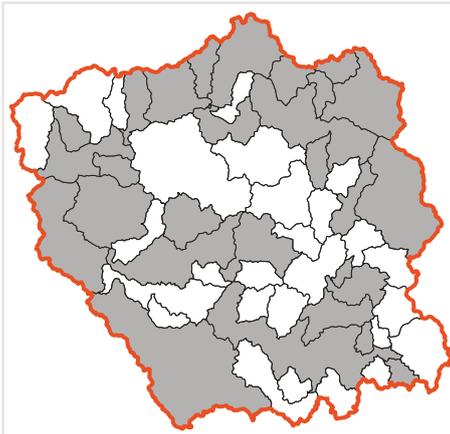
## Maîtres d'ouvrages

- |  |  |   |  |
|--|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> ETPB Vienne       | <b>GEMAPI</b>                              | <b>Suivis</b>                             | <b>Agricole</b>                          |
| <input checked="" type="checkbox"/> PNR ML | <input checked="" type="checkbox"/> CC CGS | <input checked="" type="checkbox"/> FD 19 | <input type="checkbox"/> Bio NA          |
| <input type="checkbox"/> Télémillévaches   | <input checked="" type="checkbox"/> CC CSO | <input checked="" type="checkbox"/> FD 23 |  |
| <b>Zones humides</b>                       | <input checked="" type="checkbox"/> CC HCC | <input checked="" type="checkbox"/> FD 87 | <b>Forêt</b>                             |
| <input checked="" type="checkbox"/> CEN NA | <input checked="" type="checkbox"/> CC V2M | <input type="checkbox"/> MEP 19           | <input checked="" type="checkbox"/> ONF  |
|  | <input checked="" type="checkbox"/> PETR   | <input type="checkbox"/> LNE              | <input checked="" type="checkbox"/> CRPF |
|  | <input checked="" type="checkbox"/> SABV   | <input type="checkbox"/> LPO              |  |
|  |  | <input type="checkbox"/> GMHL             |  |

## Financeurs potentiels

- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Département de la Corrèze
- Département de la Creuse
- Département de la Haute-Vienne
- Fonds Européens
- Autre : \_\_\_\_\_

## Masses d'eau visées



Toutes les masses d'eau  
 avec une priorité sur les masses d'eau prioritaires

## Public visé

- Particuliers
- Grand public
- Scolaire / péri-scolaire
- Agriculteurs
- Forestiers
- Collectivités
- Autre :

## Budget prévisionnel

540 566,00 €

## Programmation prévisionnelle

À AJUSTER À LA MI-CONTRAT

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Quantité	Environ 6 études étang et 14 études ouvrage 2 études renaturation Environ 15 plans de gestion ZH et forêt			Environ 12 études étang et 10 études ouvrage 1 études renaturation Environ 38 plans de gestion ZH et forêt		
Budget	80 000,00	112 080,00	81 706,00	111 560,00	88 220,00	67 000,00

## Indicateurs de suivi et de réalisations

- Nombre d'études réalisées
- Nombre d'étangs étudiés
- Nombre d'ouvrages étudiés
- Nombre de plans de gestion rédigés
- Nombre d'hectares couverts par des plans de gestion
- Nombre d'hectares diagnostiqués dans les périmètres de captage
- Nombre de Document de Gestion Durables rédigés

## Livrables

Pour chaque étude ou plan de gestion :  
données brutes et rapport d'étude

# C-3-1 Évaluation des effets des variations climatiques sur l'hydrologie des têtes de bassin de la Vienne

## Contexte

La partie amont du bassin versant de la Vienne est caractérisée par la présence d'un chevelu très dense de très petits cours d'eau (2 900km de linéaire). Le territoire se caractérise également par une importante surface de zones humides (10% de la surface du territoire) et une forte densité d'étangs.

Les récentes années de sécheresse ont mis en exergue la fragilité des têtes de bassin en lien avec la faible capacité de stockage de l'hydrosystème de socle. Des difficultés d'approvisionnement en eau potable ont ainsi pu être constatées localement ainsi qu'un tarissement de petits cours d'eau. Les conséquences sur l'abreuvement du bétail (activité agricole principale du territoire) doivent également être prises en considération compte tenu de la fragilité de la ressource. Ces effets sont amplifiés par des altérations hydromorphologiques : piétinement des rives par le bétail pour l'abreuvement, présence d'étangs, fermeture des cours d'eau par une forêt trop dense, drainage des zones humides, développement de cyanobactéries dans les eaux stagnantes...

Le dispositif existant de suivis hydrologiques et piézométriques est cependant insuffisant pour comprendre le fonctionnement.

## Enjeux et objectifs globaux

- Acquisition de connaissances
- Gérer durablement la ressource quantitative

## Stratégie

L'objectif principal de cette étude vise l'amélioration des connaissances pour permettre d'orienter des politiques de gestion des têtes de bassin dans un contexte de changement climatique.

Après une phase de collecte de données et de caractérisation du territoire, 24 sous-bassins représentatifs sont sélectionnés. Ces 24 sous-bassins sont équipés d'un réseau de suivis (débit, température de l'eau de surface et piézométrie). Les données acquises permettront, via une modélisation, de caractériser l'évolution de la relation pluie-débit, les capacités de stockage et les interactions entre les diverses composantes de l'hydrosystèmes (eau de surface, souterraine, zones humides). Dans un dernier temps, des simulations de l'impact du changement climatique sur ces hydrosystèmes seront réalisées.

## Descriptif des actions

- Animation       Études       Suivis       Travaux

Le programme s'articule en 4 volets :

- Élaboration d'une base de données et caractérisation de la typologie de fonctionnement des bassins versants ;
- Identification des têtes de bassins versants représentatives et mise en place d'un réseau de suivis ;
- Suivi du réseau de mesures et éventuelles adaptations et modélisation du fonctionnement des hydrosystèmes ;
- Simulations prospectives de l'évolution des hydrosystèmes face aux changements climatiques.

**Action cœur de cible :**  Quantité - Résilience des milieux face au changement climatique

## Compatibilité avec les autres documents cadres et de gestion

### SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027

Orientations : 8A, 8B, 8E, 11A, 11B et 1H

### SAGE Vienne

Dispositions 38, 67, 69, 72

### Néo Terra

9 - La préservation de la ressource en eau

### Charte du PNR

Orientation 1 - Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces  
Orientation 3 - Améliorer la gestion partagée de l'eau

## Maîtres d'ouvrages

ETPB Vienne

PNR ML

Télémillévaches

### Zones humides

CEN NA

### GEMAPI

CC CGS

CC CSO

CC HCC

CC V2M

PETR

SABV

### Suivis

FD 19

FD 23

FD 87

MEP 19

LNE

LPO

GMHL

### Agricole

Bio NA

### Forêt

ONF

CRPF

## Financeurs potentiels

Agence de l'Eau Loire Bretagne

Région Nouvelle-Aquitaine

Département de la Corrèze

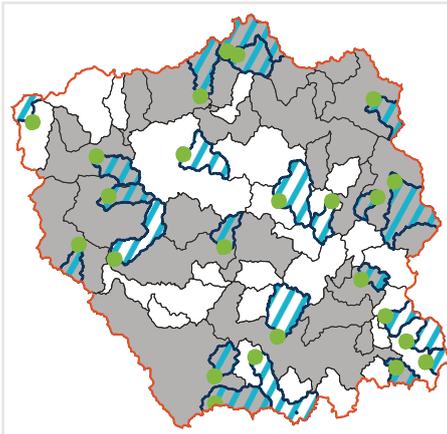
Département de la Creuse

Département de la Haute-Vienne

Fonds Européens

Autre : \_\_\_\_\_

## Masses d'eau visées



Toutes les masses d'eau.

Masses d'eau prioritaires

Sous-bassins étudiés

Stations suivies

## Public visé

Particuliers

Grand public

Scolaire / péri-scolaire

Agriculteurs

Forestiers

Collectivités

Autre : Gestionnaires

## Budget prévisionnel

408 720 € HT (hors contrat, financement via le SAGE Vienne)

## Programmation prévisionnelle

OPÉRATION FINALISÉE

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Quantité	Volet 3	Volet 3	Volets 3 et 4			
Budget	Hors contrat					

## Indicateurs de suivi et de réalisations

Nombre de stations de suivi

## Livrables

- Rapport de synthèse et d'analyse  
- Cartographie  
- Bases de données numériques  
- Réunions de restitution scientifiques

# C-3-2 Réalisation d'une étude Hydrologie Milieux Usage Climat (HMUC) sur le bassin de la Vienne

## Contexte

Depuis 1960, une baisse de 25 % des débits d'étiage est constatée. Cette diminution des débits, résulte en partie du dérèglement climatique mais également de l'évolution des usages et des pratiques (multiplication du nombre de plans d'eau, drainage de zones humides, disparition de haies, diminution de la surface en prairie permanente, artificialisation des sols...). Cette situation engendre de forts enjeux tant pour les milieux que pour les usages.

Pour assurer une gestion durable de la ressource, l'EPTB Vienne portera entre 2022 et 2024 une étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) à l'échelle des SAGE Vienne et Vienne tourangelle visant à évaluer la ressource en eau disponible et à organiser sa gestion en vue d'atteindre un équilibre entre les besoins en eau par usage et le maintien du bon fonctionnement des milieux aquatiques.

D'autres études réalisées ou en cours seront utiles à la réalisation d'une étude HMUC sur les territoires des SAGE Vienne et Vienne Tourangelle : étude relative à la détermination des volumes prélevables sur la Vienne aval (EPTB Vienne, 2012), étude prospective sur l'évolution du climat et les effets induits sur la ressource en eau réalisée dans le cadre du LIFE eau et Climat (EPTB Vienne, de mars 2021 à juin 2022), étude sur la disponibilité de la ressource en eau potable (conseil départemental de la Haute Vienne, de janvier 2022 à décembre 2023), étude du Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne préfigurant une étude HMUC sur le bassin de la Vienne médiane (2019)

## Enjeux et objectifs globaux

- Acquisition de connaissances
- Assurer une gestion durable de la ressource en eau
- Préserver le patrimoine naturel

## Stratégie

L'étude identifie les lacunes de connaissances (hydrologie, pression...) et analyse la pertinence de l'ensemble des indicateurs hydrologiques et piézométriques du dispositif de gestion structurelle, la position des points nodaux ainsi que du dispositif de gestion de crise sur le bassin versant.

Selon les résultats de cette analyse, elle propose une adaptation des valeurs des débits et piézométries objectifs d'étiage du SDAGE sur le bassin, ainsi que des seuils piézométriques et hydrométriques de gestions de crise (en considérant notamment les éléments du SDAGE et la définition du seuil de crise proposée par la circulaire du ministère de la transition écologique solidaire du 18 mai 2011).

L'étude doit permettre d'aboutir à la définition de volumes prélevables et doit effectuer des propositions d'encadrement à ce titre. Des propositions de renforcement du suivi hydrologique et piézométrique seront détaillées si nécessaire.

## Descriptif des actions

- Animation       Études       Suivis       Travaux

Cette étude appréhende et traite les volets hydrologie, milieux, usage et climat, et rapproche et croise ces quatre volets. Elle vise à évaluer la ressource en eau disponible et à organiser sa gestion en vue d'atteindre un équilibre entre les besoins en eau par usage et le maintien du bon fonctionnement des milieux aquatiques.

L'étude détaille le fonctionnement hydrologique et hydrogéologique du bassin, s'intéresse particulièrement aux relations nappes-rivières et aux usages (plans d'eau, prélèvements...). Elle définit des débits biologiques, qui correspondent à une plage de débits d'une rivière permettant de garantir la vie, la circulation et la reproduction des espèces y vivant. Ces débits doivent être comparés aux débits statistiques (influencés ou naturels reconstitués) et notamment au QMNA5 (qui intègre les effets des pressions).

Les résultats de cette étude doivent permettre :

- D'améliorer les connaissances concernant la ressource en eau et ses usages sur le territoire.
- De proposer si nécessaire :
  - une adaptation des objectifs de gestion structurelle (DOE au point nodal du SDAGE, DOE complémentaires, valeurs de piézométrie objective d'étiage sur les principaux réservoirs aquifères) ;
  - des objectifs et indicateurs de gestion de crise ;
  - une définition des volumes prélevables par unité de gestion.
- Le rendu de cette étude devra permettre de renseigner le diagnostic d'un, voire, de plusieurs Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau conformément aux attendus de la circulaire du 7 mai 2019 relative aux PTGE.
- Cette étude doit être construite de manière à permettre une actualisation aisée par l'EPTB : actualisation des données climat, intégration de nouveaux débits biologiques réalisés sur le territoire, intégration de nouveaux volets (relatifs aux volumes hivernaux notamment)...

**Action cœur de cible :**  Quantité - Résilience des milieux face au changement climatique

## Compatibilité avec les autres documents cadres et de gestion

**SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027**  
Orientations : 7A, 7B et 7E

**SAGE Vienne**  
Dispositions 25, 26 et 27

**Charte du PNR**  
Orientation 1 - Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces  
Orientation 3 - Améliorer la gestion partagée de l'eau

**Néo Terra**  
9 - La préservation de la ressource en eau

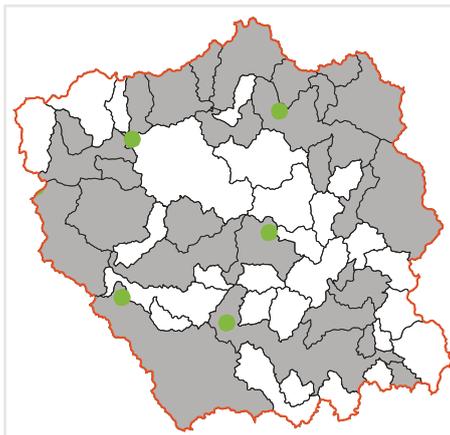
## Maîtres d'ouvrages

- |   |                                 |                                 |                                 |
|---|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> ETPB Vienne | <b>GEMAPI</b>                   | <b>Suivis</b>                   | <b>Agricole</b>                 |
| <input type="checkbox"/> PNR ML                 | <input type="checkbox"/> CC CGS | <input type="checkbox"/> FD 19  | <input type="checkbox"/> Bio NA |
| <input type="checkbox"/> Télémillevaches        | <input type="checkbox"/> CC CSO | <input type="checkbox"/> FD 23  |                                 |
| <b>Zones humides</b>                            | <input type="checkbox"/> CC HCC | <input type="checkbox"/> FD 87  | <b>Forêt</b>                    |
| <input type="checkbox"/> CEN NA                 | <input type="checkbox"/> CC V2M | <input type="checkbox"/> MEP 19 | <input type="checkbox"/> ONF    |
|   | <input type="checkbox"/> PETR   | <input type="checkbox"/> LNE    | <input type="checkbox"/> CRPF   |
|   | <input type="checkbox"/> SABV   | <input type="checkbox"/> LPO    |                                 |
|   |                                 | <input type="checkbox"/> GMHL   |                                 |

## Financeurs potentiels

- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Département de la Corrèze
- Département de la Creuse
- Département de la Haute-Vienne
- Fonds Européens
- Autre : \_\_\_\_\_

## Masses d'eau visées



Toutes les masses d'eau.

- Masses d'eau prioritaires
- Stations suivies

## Public visé

- Particuliers
- Grand public
- Scolaire / péri-scolaire
- Agriculteurs
- Forestiers
- Collectivités
- Autre : Services de l'État et Gestionnaires

## Budget prévisionnel

471 206 € HT (hors contrat, financement via le SAGE Vienne)

## Programmation prévisionnelle

OPÉRATION FINALISÉE

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Quantité	Phases 2 et 3					
Budget	Hors contrat					

## Indicateurs de suivi et de réalisations

- Partage de la ressource avec la détermination des volumes prélevables

## Livrables

- Rapport de synthèse

# C-3-3 Estimation des débits de gestion conjoncturelle et de crise

## Contexte

Les fréquences plus rapprochées des sécheresses et leur sévérité notamment dans la durée amènent à réfléchir une approche plus quantitative de la ressource. Les données disponibles en la matière résident dans le réseau ONDE et quelques stations de mesures de débits plus généralement disposées sur la Vienne ou les principaux affluents. Peu de données existent sur les têtes de bassins versants.

L'EPTB Vienne conduit une étude HMUC dans laquelle la définition de cinq débits biologiques sont prévus sur : la Vienne, la Combade, la Maulde, Le Taurion et la Vige.

## Enjeux et objectifs globaux

- Assurer une gestion durable de la ressource en eau ;
- Préserver le patrimoine naturel ;
- Mieux gérer les périodes d'étiage ;

## Stratégie

L'étude HMUC Vienne (fiche action n°C.3.2.) vise à évaluer la ressource en eau disponible et à organiser sa gestion en vue d'atteindre un équilibre entre les besoins en eau par usage et le maintien du bon fonctionnement des milieux aquatiques.

L'étude détaille le fonctionnement hydrologique et hydrogéologique du bassin, s'intéresse particulièrement aux relations nappes-rivières et aux usages (plans d'eau, prélèvements...). Elle définit des débits biologiques, qui correspondent à une plage de débits d'une rivière permettant de garantir la vie, la circulation et la reproduction des espèces y vivant. Ces débits doivent être comparés aux débits statistiques (influencés ou naturels reconstitués) et notamment au QMNA5 (qui intègre les effets des pressions).

## Descriptif des actions

Animation

Études

Suivis

Travaux

Dans le cadre de l'étude HMUC Vienne, deux campagnes de mesures seront réalisées, une en moyennes eaux et l'autre en basses eaux pour l'application du protocole ESTIMHAB pour la détermination de plages de débits biologiques. Après la réalisation d'une première série de 13 débits biologiques dans le cadre de la mutualisation entre les SAGE Creuse, Vienne et Vienne Tourangelle en 2021, il est estimé qu'une dizaine de débits biologiques sont à réaliser en complément. Plusieurs phases d'investigation de terrain (hydrologie et hydrogéologie) seront programmées et tributaires des conditions hydrologiques.

La détermination des débits biologiques permettra d'alimenter le volet «milieu» de l'étude HMUC et sera utilisée pour déterminer des débits de gestion conjoncturelle et de crise, basés sur des indicateurs biologiques, en complément des indicateurs statistiques classiquement utilisés aujourd'hui. C'est aussi sur la base des débits biologiques et de la détermination de débits objectifs d'étiage que les volumes prélevables par chaque usage seront déterminés à l'échelle d'unités de gestion cohérentes. De plus la détermination des débits biologiques répond à la disposition 25 du SAGE Vienne.

Les cinq stations retenues sont :

- la Vienne amont à Eymoutiers ;
- la Combade au pont de Mas Léon (Saint-Denis-des-Murs) ;
- la Maulde à Saint-Martin-Château ;
- le Taurion à Thauron ;
- la Vige à Bourgneuf.

**Action cœur de cible :**  Quantité - Résilience des milieux face au changement climatique

## Compatibilité avec les autres documents cadres et de gestion

**SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027**  
Orientations : 7A, 7B, 7E et 8A

**SAGE Vienne**  
Dispositions 25 et 26

**Charte du PNR**  
Orientation 1 - Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces  
Orientation 3 - Améliorer la gestion partagée de l'eau

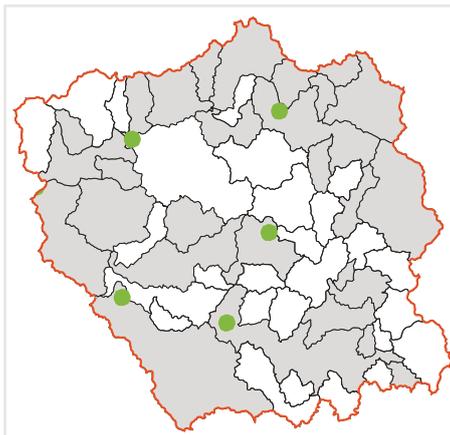
## Maîtres d'ouvrages

- |   |                                 |                                 |                                 |
|---|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> ETPB Vienne | <b>GEMAPI</b>                   | <b>Suivis</b>                   | <b>Agricole</b>                 |
| <input type="checkbox"/> PNR ML                 | <input type="checkbox"/> CC CGS | <input type="checkbox"/> FD 19  | <input type="checkbox"/> Bio NA |
| <input type="checkbox"/> Télémillevaches        | <input type="checkbox"/> CC CSO | <input type="checkbox"/> FD 23  |                                 |
| <b>Zones humides</b>                            | <input type="checkbox"/> CC HCC | <input type="checkbox"/> FD 87  | <b>Forêt</b>                    |
| <input type="checkbox"/> CEN NA                 | <input type="checkbox"/> CC V2M | <input type="checkbox"/> MEP 19 | <input type="checkbox"/> ONF    |
|   | <input type="checkbox"/> PETR   | <input type="checkbox"/> LNE    | <input type="checkbox"/> CRPF   |
|   | <input type="checkbox"/> SABV   | <input type="checkbox"/> LPO    |                                 |
|   |                                 | <input type="checkbox"/> GMHL   |                                 |

## Financeurs potentiels

- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Département de la Corrèze
- Département de la Creuse
- Département de la Haute-Vienne
- Fonds Européens
- Autre : \_\_\_\_\_

## Masses d'eau visées



Toutes les masses d'eau.

- Masses d'eau prioritaires
- Stations suivies

## Public visé

- Particuliers
- Grand public
- Scolaire / péri-scolaire
- Agriculteurs
- Forestiers
- Collectivités
- Autre : Services de l'État et Gestionnaires

## Budget prévisionnel

Hors contrat (financement SAGE Vienne) : 471 206€ TTC sur les 2 ans

## Programmation prévisionnelle

OPÉRATION FINALISÉE

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Quantité	Phases 2 et 3	-	-	-	-	-
Budget	Hors contrat					

## Indicateurs de suivi et de réalisations

- Révision des seuils des débits de gestion conjoncturelle (débits de crise) et structurelle (débit objectif d'étiage)
- Partage de la ressource avec la détermination de volumes prélevables

## Livrables

Rapports de synthèse

# D

## Maîtrise foncière via de l'acquisition

### Contexte

La majorité du territoire est couvert par des propriétés privés. Quelques maîtres d'ouvrage du contrat possèdent ou ont en gestion des parcelles (collectivités, ONF, CEN NA). Les travaux de restauration des milieux aquatiques et des zones humides nécessitent un temps d'animation très conséquent avant la mise en œuvre notamment du fait de l'absence de maîtrise foncière. Il est alors nécessaire de rechercher les propriétaires, les contacter, les convaincre d'agir en faveur des milieux aquatiques ce qui n'est pas toujours chose aisée. La maîtrise foncière permet de s'affranchir de ces étapes et donc de réaliser des actions plus rapidement et dont les résultats devraient être plus pérennes (via la mise en place de plans de gestion...).

La stratégie de maîtrise foncière est déployée via l'acquisition mais également par conventionnement (via le réseau zones humides notamment (voir fiche E-2)).

### Enjeux et objectifs globaux

Développer la maîtrise foncière pour faciliter la mise en œuvre de travaux de restauration des milieux et assurer une gestion respectueuse de l'environnement

### Stratégie

L'animation foncière est un enjeu important dans le contrat. Il s'agit en effet d'étendre l'aire d'action des maîtres d'ouvrages du contrat en augmentant la surface de zones humides et milieux aquatiques en maîtrise d'usage (acquisition, baux, convention) et en assistance technique (réseau zone humide, animation des collectivités...).

Il est ensuite possible, sur ces surfaces gérées par les maîtres d'ouvrages, d'initier des travaux de restauration répondant de la stratégie du contrat Sources en action.

L'acquisition foncière concerne les ouvrages impactant la continuité écologique et les plans d'eau, les zones humides et les forêts, selon les critères suivants :

- Pour les zones humides et forêts : sur les masses d'eau prioritaires, les périmètres de captage, les zones naturelles et les zonages ZHIEP et ZSGE ;
- Pour les plans d'eau : en barrage, isolé, impactant (selon la hiérarchisation de l'EPTB), sans usage, sur les masses d'eau prioritaires ;
- Pour les seuils : sans usage, impactant, sur les masses d'eau prioritaires et prioritaires sur celles où la pression « obstacles » est observée.

### Descriptif des actions

Animation

Études

Suivis

Travaux

- Réaliser une veille foncière ;
- Acheter des parcelles présentant un fort niveau de conservation afin de les préserver
- Acheter des parcelles présentant des dégradations afin de les restaurer
- Gérer les parcelles après restauration de façon cohérente

## Action cœur de cible : Non

## Compatibilité avec les autres documents cadres et de gestion

### SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027

Orientations : 1A, 1B, 1C, 1D, 1G, 1L, 4A, 4B, 6C, 8A, 11A, 11B

### SAGE Vienne

Dispositions : 7, 14, 15, 38, 58, 67, 69, 72, 79

### Charte du PNR

Orientation 1 - Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces  
Orientation 3 - Améliorer la gestion partagée de l'eau

### Néo Terra

8 - Préserver les ressources naturelles et la biodiversité

9 - Préserver la ressource en eau

## Maîtres d'ouvrages

ETPB Vienne

PNR ML

Télémillévaches

Zones humides

CEN NA

### GEMAPI

CC CGS

CC CSO

CC HCC

CC V2M

PETR

SABV

### Suivis

FD 19

FD 23

FD 87

MEP 19

LNE

LPO

GMHL

### Agricole

Bio NA

### Forêt

ONF

CRPF

## Financeurs potentiels

Agence de l'Eau Loire Bretagne

Région Nouvelle-Aquitaine

Département de la Corrèze

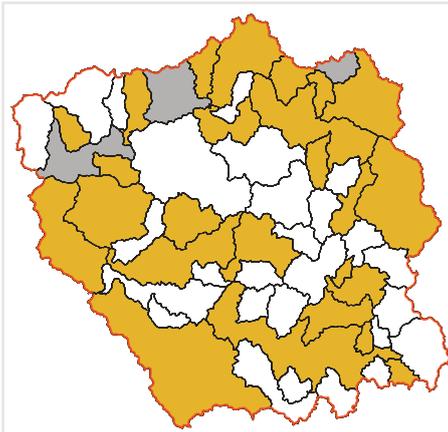
Département de la Creuse

Département de la Haute-Vienne

Fonds Européens

Autre : \_\_\_\_\_

## Masses d'eau visées



Toutes les masses d'eau avec une priorité sur les masses d'eau présentant une ou des pressions.

Masses d'eau prioritaires

Masses d'eau prioritaires et présentant une ou des pressions

## Public visé

Particuliers

Grand public

Scolaire / péri-scolaire

Agriculteurs

Forestiers

Collectivités

Autre :

## Budget prévisionnel

655 628 €

## Programmation prévisionnelle

À AJUSTER À LA MI-CONTRAT

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Quantité	Environ 80 ha			Environ 80 ha		
Budget	88 600,00	104 400,00	117 828,00	106 800,00	131 000,00	107 000,00

## Indicateurs de suivi et de réalisations

Nombre d'hectare acquis

Nombre d'hectare en gestion

## Livrables

Localisation des parcelles acquises et en gestions, leur nombre, leur surface, les travaux envisagés et les plans de gestion associés.

## Contexte

Le contrat est coordonné depuis ses débuts en 2011 par l'EPTB Vienne et le PNR de Millevaches. Cette double coordination est un point fort pour le contrat Sources en action.

Ce volet est primordial pour la mise en œuvre du contrat et de sa programmation, assurer son suivi et sa promotion.

## Enjeux et objectifs globaux

- Animation, coordination et communication générale du contrat ;
- Concertation des acteurs (maîtres d'ouvrage, financeurs, services de l'état...);
- Mise en commun et synthèse des projets et des documents ;
- Dynamiser le contrat et prise de recul...

## Stratégie

Pour ce troisième contrat, l'effort de coordination est maintenu (environ 1,6 ETP). Coordination, qui s'est avérée nécessaire et positive dans l'enquête de satisfaction.

## Descriptif des actions

Animation

Études

Suivis

Travaux

L'EPTB Vienne et le PNR ML assurent la coordination et animation générale du contrat.

Ces structures sont ainsi chargées :

- D'assurer le pilotage du contrat, la concertation entre les porteurs de projets et les partenaires ;
- De rassembler et mobiliser les acteurs ;
- De suivre et évaluer l'avancement du programme d'action ;
- De préparer et animer les réunions (COFIL, COTECH, COMSci, COF, commissions spécifiques...);
- De réaliser les bilans ;
- D'animer le programme d'actions ;
- D'assurer les suivis administratifs et financiers.

Outre la coordination générale, l'EPTB a en charge la communication générale autour du contrat.

Le PNR quant à lui porte le développement de l'outil de suivi du contrat (OCARHY), de ses mises à jour et améliorations et d'accompagner les partenaires dans son utilisation.

Action cœur de cible : Non

## Compatibilité avec les autres documents cadres et de gestion

**SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027**  
Orientation : 12E

**Néo Terra**  
8 - Préserver les ressources naturelles et la biodiversité  
9 - Préserver la ressource en eau

**Charte du PNR**  
Orientation 1 - Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces  
Orientation 3 - Améliorer la gestion partagée de l'eau

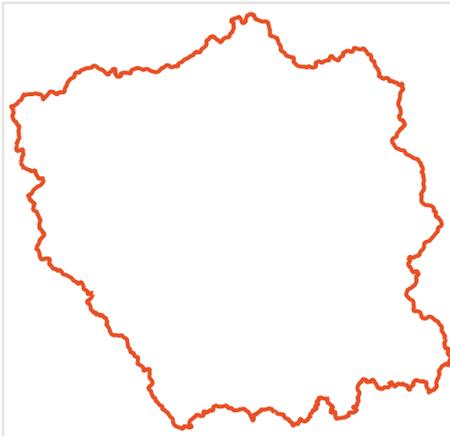
## Maîtres d'ouvrages

- |   |                                 |                                 |                                 |
|---|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> ETPB Vienne | <b>GEMAPI</b>                   | <b>Suivis</b>                   | <b>Agricole</b>                 |
| <input checked="" type="checkbox"/> PNR ML      | <input type="checkbox"/> CC CGS | <input type="checkbox"/> FD 19  | <input type="checkbox"/> Bio NA |
| <input type="checkbox"/> Télémillevaches        | <input type="checkbox"/> CC CSO | <input type="checkbox"/> FD 23  |                                 |
| <b>Zones humides</b>                            | <input type="checkbox"/> CC HCC | <input type="checkbox"/> FD 87  | <b>Forêt</b>                    |
| <input type="checkbox"/> CEN NA                 | <input type="checkbox"/> CC V2M | <input type="checkbox"/> MEP 19 | <input type="checkbox"/> ONF    |
|   | <input type="checkbox"/> PETR   | <input type="checkbox"/> LNE    | <input type="checkbox"/> CRPF   |
|   | <input type="checkbox"/> SABV   | <input type="checkbox"/> LPO    |                                 |
|   |                                 | <input type="checkbox"/> GMHL   |                                 |

## Financeurs potentiels

- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Département de la Corrèze
- Département de la Creuse
- Département de la Haute-Vienne
- Fonds Européens
- Autre : \_\_\_\_\_

## Masses d'eau visées



Cette action n'est pas localisée et s'applique sur tout le territoire.

## Public visé

- Particuliers
- Grand public
- Scolaire / péri-scolaire
- Agriculteurs
- Forestiers
- Collectivités
- Autre :

## Budget prévisionnel

532 728,00 €

## Programmation prévisionnelle

À AJUSTER À LA MI-CONTRAT

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Quantité	Environ 1,6 ETP			Environ 1,7 ETP		
Budget	82 970,00	84 490,00	86 142,00	87 778,00	94 797,00	96 551,00

## Indicateurs de suivi et de réalisations

- Nombre de jours
- Nombre d'ETP

## Livrables

- Compte-rendu et présentations des différentes réunions et instances du contrat
- Bilans annuels et final du contrat (voir fiche n°E-4-1)

## Contexte

L'animation est un aspect primordial dans le cadre de la mise en œuvre des actions sur les cours d'eau et les milieux aquatiques. Ce constat est particulièrement vérifié pour un programme d'intervention sur des têtes de bassin qui compte de nombreuses actions de restauration des milieux aquatiques, chacune exigeant un temps de portage dédié et sur un territoire de dimension importante sur le bassin Loire Bretagne (surface de 2181 km<sup>2</sup>, 55 masses d'eau, environ 3 000 km de cours d'eau, 23 000 ha de zones humides). Au-delà de la mise en œuvre et du suivi technique des actions et des travaux, les techniciens constituent le lien entre les propriétaires, les riverains des cours d'eau, les agriculteurs, le grand public et les partenaires techniques et financiers. Les aspects technico-administratifs sont également gérés par les techniciens animateurs (diagnostics, dossiers réglementaires, maîtrise d'œuvre, suivis de chantiers, réceptions de chantier, coordination entre propriétaires, entreprises, services de l'Etat...).

## Enjeux et objectifs globaux

- Faire émerger des actions sur le terrain ;
- Accompagner les bénéficiaires des actions ;
- Sensibiliser les acteurs du territoire aux pratiques respectueuses de la ressource en eau ;
- Dynamiser les collaborations et les dynamiques interprofessions en faveur de la prise en compte des milieux aquatiques dans tous les projets de territoire ;

## Stratégie

Au vu des enjeux, l'effort d'animation est maintenu dans le troisième contrat, selon les thématiques suivantes :

- Animation et suivi des travaux en cours d'eau (dont la continuité écologique et les plans d'eau) ;
- Animation pour la gestion des zones humides (dont l'animation du réseau zones humides) ;
- Animation du volet sylvicole (travaux), promotion et accompagnement des pratiques sylvicoles respectueuses de la ressource en eau ;
- Animation du volet agricole (travaux), promotion et accompagnement des pratiques agricoles respectueuses de la ressource en eau.

## Compatibilité avec les autres documents cadres et de gestion

### SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027

Orientations : 1G, 8D, 11B, 14B

### SAGE Vienne

Dispositions : 7, 12, 13, 14, 15, 16, 66, 69, 72, 79

### Néo Terra

8 - Préserver les ressources naturelles et la biodiversité  
9 - Préserver la ressource en eau

### Charte du PNR

Orientation 1 - Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces  
Orientation 3 - Améliorer la gestion partagée de l'eau

## Maîtres d'ouvrages

ETPB Vienne

PNR ML

Télémillievaches

### Zones humides

CEN NA

### GEMAPI

CC CGS

CC CSO

CC HCC

CC V2M

PETR

SABV

### Suivis

FD 19

FD 23

FD 87

MEP 19

LNE

LPO

GMHL

### Agricole

Bio NA

### Forêt

ONF

CRPF

## Financeurs potentiels

Agence de l'Eau Loire Bretagne

Région Nouvelle-Aquitaine

Département de la Corrèze

Département de la Creuse

Département de la Haute-Vienne

Fonds Européens

Autre : \_\_\_\_\_

## Public visé

Particuliers

Scolaire /

péri-scolaire

Agriculteurs

Forestiers

Collectivités

## Masses d'eau visées

Cette action n'est pas localisée et s'applique sur tout le territoire.

## Descriptif des actions : Animation et suivi des travaux en cours d'eau

Animation

Études

Suivis

Travaux

Suite aux diagnostics réalisés, des actions sont prévues afin de lever les pressions identifiées. Les chargés de missions (des collectivités GEMAPI, du PNR et des FDAAPPMA) accompagnent les propriétaires pour la mise en œuvre de ces actions, via les DIG et/ou des conventionnement. Ainsi, elles pourront procéder aux démarches administratives pour le compte de propriétaires privés par exemple et suivre le bon déroulement des chantiers.

### Programmation prévisionnelle

À AJUSTER À LA MI-CONTRAT

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Quantité	Environ 5,3 ETP			Environ 5,5 ETP		
Budget	300 119,00	303 669,00	306 119,00	326 669,00	327 119,00	334 919,00

### Indicateurs de suivi et de réalisations

- Nombre de jours,
- Nombre d'ETP,

- Nombre de propriétaires sensibilisés
- Nombre de chantiers encadrés

### Livrables

Bilan annuel sur l'animation territoriale réalisée

## Descriptif des actions : Animation pour la gestion des zones humides

Animation

Études

Suivis

Travaux

Le CEN NA anime le Réseau Zones Humides sur le territoire du contrat Sources en Action. Il consiste à conseiller et à informer les propriétaires et gestionnaires de zones humides, organiser des réunions d'échange ou des chantiers participatifs sur des zones humides. Cette mission d'animation englobe les démarches foncières (fiche n°D) et suivis (fiches n°C-1-1 et C-1-2) de sites en maîtrise foncière ou d'usage (échanges avec les propriétaires, organisation et suivi de travaux...).

### Programmation prévisionnelle

À AJUSTER À LA MI-CONTRAT

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Quantité	Environ 1,5 ETP			Environ 1,5 ETP		
Budget	119 700,00	121 000,00	121 500,00	123 930,00	126 000,00	128 520,00

### Indicateurs de suivi et de réalisations

- Nombre de jours,
- Nombre d'ETP,
- Nombre de propriétaires sensibilisés
- Nombre de chantiers encadrés
- Nombre d'hectares totaux gérés

- Nombre de visites conseils du RZH
- Nombre d'hectares supplémentaires contractualisés dans le RZH
- Nombre de nouveaux adhérents à la CATZH

### Livrables

Bilan annuel sur l'animation territoriale réalisée  
Localisation des parcelles en gestion  
+ Voir pièces pour paiement de l'AELB

# Descriptif des actions : Animation du volet sylvicole

Animation

Études

Suivis

Travaux

Afin de développer, par de l'animation forestière, la gestion durable des forêts des particuliers notamment sur les périmètres de captages d'eau potable et le long des ripisylves, les actions envisagées sont les suivantes :

- Faire rentrer les propriétaires forestiers concernés par un périmètre de captage d'eau, et ceux concernés par une ripisylve dans une démarche de gestion durable:
  - Sensibilisation sur les méthodes d'exploitation respectueuses des captages d'eau et des cours d'eau (cf. guide de sylviculture aux abords des cours d'eau) ;
  - Réalisation de diagnostics sylvicoles à l'échelle de la propriété forestière concernée par un captage ou par une ripisylve, en prenant en compte la biodiversité (utilisation de l'Indice de biodiversité potentielle (IBP), et de l'IBP ripisylve) ;
  - Rédaction de Document de gestion durable (DGD) par propriété, ou par regroupement de propriétaires forestiers, ces DGD seront réalisés en concertation avec les autres maîtres d'ouvrage et présentés en commission « forêt » (voir fiche n°C.2.) ;
  - Réalisation de chantiers exemplaires, en tenant compte des enjeux « eau ».

- Si besoin fédérer les propriétaires concernés par ces espaces, par exemple par la création d'une Association syndicale libre de gestion forestière (ASLGF).

- Désenrésinement: restaurer les berges en retirant les résineux trop proches des cours d'eau:
  - Recenser au cours des visites-conseil ou déplacements terrain les sections de cours d'eau bordés par des résineux qui portent atteinte aux habitats rivulaires ;
  - Contacter les propriétaires et les inciter à extraire ces résineux ;
  - Organiser des chantiers éventuellement groupés...

- Développer la restructuration foncière via « LaForêtBouge », plateforme du CNPF.

- Communiquer:
  - Réalisation de support de communication sur la gestion forestière sur un périmètre de captage d'eau (flyer ou guide technique) ;
  - Réédition du guide sur la gestion forestière en bordure de cours d'eau ;
  - Réunions de vulgarisation.

## Programmation prévisionnelle

À AJUSTER À LA MI-CONTRAT

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Quantité	<p><b>Par an :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 100 contacts (20 jours)</li> <li>- 50 diagnostics / 15 documents de gestion durable (100-120 jours)</li> <li>- 50 jours d'animation pour le désenrésinement des berges (cartographie, contact, organisation des chantiers...)</li> <li>- 3 réunions d'information (10 jours)</li> </ul> <p>Environ 1,2 ETP</p>					
Budget	94 803,00	93 903,00	97 403,00	97 403,00	89 003,00	90 803,00

## Indicateurs de suivi et de réalisations

- Nombre de jours
- Nombre d'ETP
- Nombre de propriétaires sensibilisés
- Nombre de journées de formations
- Nombre de chantiers encadrés
- Nombre d'hectares totaux gérés
- Nombre de diagnostics
- Nombre d'hectares diagnostiqués (dont nombre d'hectare dans les périmètres de captage)
- Nombre de supports de communication créés

## Livrables

- Les diagnostics réalisés et leurs résultats
- La localisation des parcelles gérées (ONF), diagnostiquées et ayant bénéficié d'un DGD dans le cadre du contrat (couche SIG / OCARHY)
- Bilan annuel sur l'animation territoriale réalisée
- + Voir pièces pour paiement de l'AELB

# Descriptif des actions : Animation du volet agricole

Animation

Études

Suivis

Travaux

Au-delà de l'animation agricole préliminaire nécessaire à la mise en place de travaux (réalisée notamment par les collectivités GEMAPI), la démarche consiste à mettre en place différents types d'interventions consistant à sensibiliser et accompagner les agriculteurs vers des pratiques agricoles respectueuses de la ressource et des milieux aquatiques et notamment via la transition vers l'agriculture biologique. Pour cela les actions mises en place sont les suivantes :

## - Journée de démonstration et de transfert technique (BioNA)

Via des visites de fermes ou de parcelles et témoignages, des résultats techniques et économiques ou encore des échanges avec des conseillers, faire découvrir aux producteurs du territoire l'intérêt des techniques utilisées en bio pour permettre aux agriculteurs d'envisager la production biologique en leur apportant des solutions techniques, en leur montrant les possibilités de travail sans recours aux produits chimiques, dans une logique de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire.

## - Journée d'information sur l'Agriculture Biologique (Bio NA)

Afin de lever les a priori sur le mode de production biologique en informant les agriculteurs, organiser des visites de ferme et réunions d'information sur les filières biologiques et les débouchés existants, les aides à la conversion, les techniques, la réglementation, les démarches administratives...

## - Journée d'information pour les élus (Bio NA)

Similaire à l'action précédente avec en plus des réunions d'information sur les chiffres clés de l'AB de l'amont à l'aval des filières bio, dynamique de conversion, exemples remarquables, les avantages de l'agriculture biologique pour la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

## - Constitution et animation d'un groupe d'échange (Bio NA)

Mettre en réseau des agriculteurs bio, en conversion ou intéressés par la conversion bio pour favoriser le transfert de connaissances entre pairs, le groupe est également support privilégié d'expérimentation transférable ensuite en journée technique (réflexion sur des projets collectifs, sur des retours d'expériences individuels, en visant l'optimisation des pratiques, la diffusion de connaissances et le développement de techniques favorables à la qualité de l'eau et des milieux aquatiques).

## - Essais (Bio NA)

Répondre aux questions des agriculteurs pour les accompagner vers des pratiques agricoles respectueuses de la ressource et des milieux aquatiques, acquérir des références sur des stratégies innovantes (cultures associées, semis sous couvert...) ou des cultures encore peu développées.

## - Ferme de démonstration

Mettre en place et animer un réseau de fermes de références permettant de créer des références technico-économiques locales sur des systèmes de production représentatifs des exploitations du territoire (réalisation de fiches de présentation de la ferme décrivant l'expérience d'un agriculteur bio). Organiser des actions collectives de diffusion de références technico-économiques sur ces fermes de démonstration dans une logique de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire.

## - Actions individuelles : pré-diagnostics, diagnostics, simulations technico-économiques, accompagnements techniques (Bio NA)

Afin de permettre aux agriculteurs de réfléchir à un changement de pratiques en ayant des informations précises et des données techniques objectives, plusieurs dispositifs sont mis en place : le pré-diagnostic, le diagnostic de conversion bio, la simulation technico-économique et l'accompagnement technique individuel (ATI).

## Programmation prévisionnelle

À AJUSTER À LA MI-CONTRAT

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Quantité	Environ 0,5 ETP			Environ 0,9 ETP		
Budget	37 064,28	69 914,28	61 589,28	87 239,28	79 589,28	86,789,28

## Indicateurs de suivi et de réalisations

- Nombre de jours
- Nombre d'ETP
- Nombre de propriétaires sensibilisés
- Nombre de chantiers encadrés
- Nombre de journées organisées
- Nombre d'essais
- Nombre de ferme de démonstration
- Nombre d'accompagnement individuel
- Nombre de Diagnostic Individuel d'Exploitation
- Nombre d'agriculteurs accompagnés
- Nombre de formations et journées techniques
- Nombre d'hectares diagnostiqués en DIE
- Nombre d'hectares diagnostiqués dans les périmètres de captage

## Livrables

- La localisation des parcelles diagnostiquées (couches SIG / OCARHY)
- Diagnostics localisés et anonymisés et leurs résultats
- Bilan annuel sur l'animation territoriale réalisée
- Présentation des différents résultats devant la commission agricole du contrat
- + Voir pièces pour paiement de l'AELB

# E-3-1 Sensibiliser et accompagner les propriétaires de seuils et d'étangs à une meilleure gestion de leurs ouvrages

## Contexte

L'abondance de plans d'eau génère différents impacts sur les milieux aquatiques. En effet, les plans d'eau, en particulier lorsqu'ils ne sont pas aux normes, peuvent constituer un obstacle à la circulation des poissons, favoriser les espèces envahissantes (perches soleils, écrevisses exotiques, jussie, ragondins...) et engendrer une dégradation de la qualité de l'eau des cours d'eau à l'aval. De plus, ils sont à l'origine d'une sur-évaporation impactant l'hydrologie des cours d'eau.

L'ensemble de ces impacts contribue à accroître les risques de non atteinte du bon état écologique des masses d'eau du territoire.

Face à cet enjeu, l'EPTB Vienne met en œuvre depuis 2014 une stratégie d'intervention en faveur de la gestion des étangs qui s'adresse en particulier aux communautés de communes et syndicats de rivière qui souhaitent mettre en œuvre des actions en faveur de la gestion des étangs. Ces actions en lien avec le SAGE Vienne, s'inscrivent notamment dans le cadre des contrats territoriaux sur leur territoire de compétence.

## Enjeux et objectifs globaux

- Accompagner les propriétaires pour améliorer la gestion de leur ouvrage
- Œuvrer pour une gestion durable des milieux aquatiques et de la ressource qualitative et quantitative en eau
- Assurer une gestion durable de la ressource en eau
- Restaurer la continuité écologique

## Stratégie

Cette opération s'articule en deux parties :

- L'EPTB Vienne portera une animation globale à l'échelle du bassin de la Vienne : animation de la stratégie étangs, communication générale, animation du dispositif de prime à la suppression ;
- Les autres maîtres d'ouvrage porteront une animation plus fine à l'échelle de leur territoire : animation, accompagnement des propriétaires.

Dans le cadre de la stratégie étang, l'EPTB Vienne a ciblé quatre sous-bassins pour tester une démarche active d'animation. L'un des territoires retenus est le sous-bassin du Pic.

## Descriptif des actions

Animation

Études

Suivis

Travaux

L'EPTB Vienne pourra apporter son appui technique pour prioriser les interventions sur les étangs. Il propose d'appliquer une méthodologie pour connaître et hiérarchiser les secteurs à enjeux et les étangs à privilégier pour la mise en œuvre d'opérations. Cette méthode se décompose en trois phases :

- État des lieux de la situation initiale des étangs ;
- Définition et hiérarchisation des enjeux et objectifs par bassins et sous-bassins ;
- Définition opérationnelle des actions sur les étangs mis en évidence.

L'EPTB Vienne propose également de mettre à disposition différents documents de communication (synthèse juridique, plaquette à destination des futurs acquéreurs d'étangs, etc.). Une vidéo d'animation sera réalisée fin 2023, toutes les structures seront invitées à la relayer.

Par ailleurs, l'EPTB Vienne propose pour les propriétaires volontaires de bénéficier d'une prime relative à la suppression d'un plan d'eau accompagnée d'un appui technique et administratif. Ce dernier point est mis en œuvre en lien avec les services de la structure à compétence GEMAPI du territoire concerné.

Les maîtres d'ouvrage pourront apporter leur appui auprès des propriétaires dans l'aide à la décision et la réalisation des travaux. Les structures pourront proposer aux propriétaires des études technico-économiques afin de déterminer le scénario le plus adapté techniquement, financièrement et maximisant le gain écologique. Lors des rencontres avec les propriétaires, il sera important d'expliquer l'impact des étangs sur la ressource en eau et d'évoquer les différentes solutions (effacement ou aménagements).

**Action cœur de cible :**  Quantité - Résilience des milieux face au changement climatique

## Compatibilité avec les autres documents cadres et de gestion

**SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027**  
Orientations : 1A, 1E, 7A, 8A, 8B, 11A

**SAGE Vienne**  
- Règles 12 et 13  
- Dispositions 77, 78 et 79

**Charte du PNR**  
Orientation 1 - Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces  
Orientation 3 - Améliorer la gestion partagée de l'eau

**Néo Terra**  
9 - La préservation de la ressource en eau

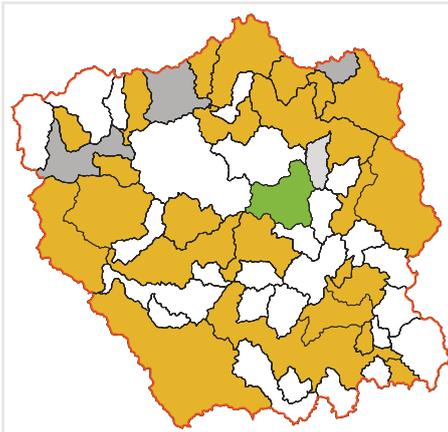
## Maîtres d'ouvrages

- |   |  |   |                                 |
|---|--|---|---------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> ETPB Vienne | <b>GEMAPI</b>                              | <b>Suivis</b>                             | <b>Agricole</b>                 |
| <input checked="" type="checkbox"/> PNR ML      | <input checked="" type="checkbox"/> CC CGS | <input checked="" type="checkbox"/> FD 19 | <input type="checkbox"/> Bio NA |
| <input type="checkbox"/> Télémillévaches        | <input checked="" type="checkbox"/> CC CSO | <input checked="" type="checkbox"/> FD 23 |                                 |
|   | <input checked="" type="checkbox"/> CC HCC | <input checked="" type="checkbox"/> FD 87 |                                 |
| <b>Zones humides</b>                            | <input checked="" type="checkbox"/> CC V2M | <input type="checkbox"/> MEP 19           | <b>Forêt</b>                    |
| <input type="checkbox"/> CEN NA                 | <input checked="" type="checkbox"/> PETR   | <input type="checkbox"/> LNE              | <input type="checkbox"/> ONF    |
|   | <input checked="" type="checkbox"/> SABV   | <input type="checkbox"/> LPO              | <input type="checkbox"/> CRPF   |
|   |  | <input type="checkbox"/> GMHL             |                                 |

## Financeurs potentiels

- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Département de la Corrèze
- Département de la Creuse
- Département de la Haute-Vienne
- Fonds Européens
- Autre : \_\_\_\_\_

## Masses d'eau visées



Toutes masses d'eau prioritaires sur les masses d'eau avec pression hydrologie et/ou obstacles à l'écoulement.

- Masses d'eau prioritaires
- Masses d'eau prioritaires et présentant la pression hydrologie et/ou obstacles à l'écoulement
- Masse d'eau du Pic bénéficiant d'une animation spécifique de l'EPTB (hors contrat)

## Public visé

- Particuliers
- Grand public
- Scolaire / péri-scolaire
- Agriculteurs
- Forestiers
- Collectivités
- Autre : **tout propriétaire (privé ou public) d'ouvrages ou plans d'eau**

## Budget prévisionnel

Hors contrat ou inclus dans animation

## Programmation prévisionnelle

À AJUSTER À LA MI-CONTRAT

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Quantité	Pour l'EPTB : hors contrat (financement SAGE Vienne) Pour les autres maîtres d'ouvrages : inclus dans l'animation (voir fiche n°E.2.)					
Budget						

## Indicateurs de suivi et de réalisations

- Nombre de propriétaires sensibilisés
- Nombre de jours
- Nombre d'ETP
- Nombre de chantiers encadrés

## Livrables

Rapport annuel de visite et d'animation (inclus dans le bilan annuel des maîtres d'ouvrage) et/ou dans les rapports relatifs aux travaux

# E-3-2 Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'une démarche d'économie d'eau

## Contexte

Dans un contexte où les périodes de sécheresse s'amplifient et deviennent récurrentes, réaliser des économies d'eau est une solution simple et peu coûteuse pour agir face aux changements climatiques. Ainsi, afin d'accompagner les collectivités, l'EPTB Vienne a édité un guide proposant des solutions pour économiser l'eau, préserver les ressources et limiter les impacts. En complément, l'établissement propose d'accompagner des collectivités (communes ou EPCI) volontaires pour réaliser un audit de leur consommation d'eau au niveau des bâtiments et espaces publics et proposer la mise en place d'actions pour réduire les consommations en eau.

## Enjeux et objectifs globaux

- Assurer une gestion durable de la ressource en eau
- Gérer durablement la ressource quantitative

## Stratégie

L'accompagnement a été dimensionné pour 40 communes ou EPCI. Une liste de communes (ou EPCI) dites prioritaires a été identifiée à partir des critères suivants :

- Plus de 1000 habitants ;
- pression hydrologie sur la masse d'eau ;
- pression AEP sur l'hydrologie ;
- dires d'experts.

Ces communes (ou EPCI) ont été contactées par courrier. En cas de places disponibles, les communes (ou EPCI) non ciblées comme prioritaires pourront bénéficier de cet accompagnement.

## Descriptif des actions

Animation

Études

Suivis

Travaux

L'EPTB Vienne propose un accompagnement aux collectivités volontaires pour appliquer la méthodologie développée dans le guide des économies d'eau. Les principales étapes sont les suivantes :

- constituer une équipe de projet et définir un périmètre d'intervention ;
- inventorier et diagnostiquer les sites consommateurs d'eau ;
- définir un plan d'actions hiérarchisé par site d'intervention ;
- suivre et évaluer les actions ;
- communiquer pour valoriser la démarche et sensibiliser à la réduction des consommations d'eau (notamment en s'appuyant sur le guide des économies d'eau).

Le montant forfaitaire d'un accompagnement s'élève à :

- commune de moins de 5 000 habitants : 4 318 € TTC, soit un reste à charge de 2 159 € TTC après déduction faite des aides de l'Agence de l'eau ;
- commune de plus de 5 000 habitants ou EPCI : 5 896 € TTC, soit un reste à charge de 2 948 € TTC après déduction faite des aides de l'Agence de l'eau.

**Action cœur de cible :**  Quantité - Résilience des milieux face au changement climatique

## Compatibilité avec les autres documents cadres et de gestion

**SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027**  
Orientations : 7A, 7B, 7E, 14B, 14C

**SAGE Vienne**  
Disposition 33

**Néo Terra**  
Ambition 9 - Défi 1

**Charte du PNR**  
Orientation 1 - Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces  
Orientation 3 - Améliorer la gestion partagée de l'eau

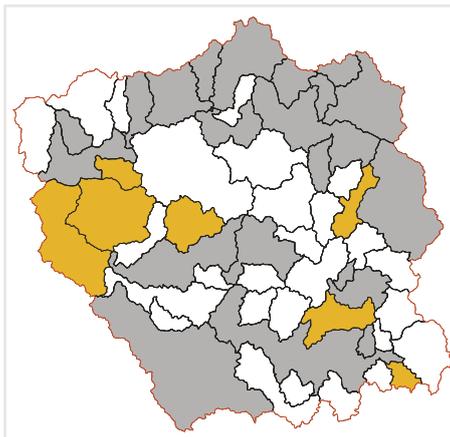
## Maîtres d'ouvrages

- |   |                                 |                                 |                                 |
|---|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> ETPB Vienne | <b>GEMAPI</b>                   | <b>Suivis</b>                   | <b>Agricole</b>                 |
| <input type="checkbox"/> PNR ML                 | <input type="checkbox"/> CC CGS | <input type="checkbox"/> FD 19  | <input type="checkbox"/> Bio NA |
| <input type="checkbox"/> Télémillevaches        | <input type="checkbox"/> CC CSO | <input type="checkbox"/> FD 23  |                                 |
| <b>Zones humides</b>                            | <input type="checkbox"/> CC HCC | <input type="checkbox"/> FD 87  | <b>Forêt</b>                    |
| <input type="checkbox"/> CEN NA                 | <input type="checkbox"/> CC V2M | <input type="checkbox"/> MEP 19 | <input type="checkbox"/> ONF    |
|   | <input type="checkbox"/> PETR   | <input type="checkbox"/> LNE    | <input type="checkbox"/> CRPF   |
|   | <input type="checkbox"/> SABV   | <input type="checkbox"/> LPO    |                                 |
|   |                                 | <input type="checkbox"/> GMHL   |                                 |

## Financeurs potentiels

- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Département de la Corrèze
- Département de la Creuse
- Département de la Haute-Vienne
- Fonds Européens
- Autre : \_\_\_\_\_

## Masses d'eau visées



- Toutes les masses d'eau
- Avec une priorité sur celles présentant une pression « hydrologie »

## Public visé

- Particuliers
- Grand public
- Scolaire / péri-scolaire
- Agriculteurs
- Forestiers
- Collectivités
- Autre :

## Budget prévisionnel

Hors contrat  
(financement via le SAGE Vienne)

## Programmation prévisionnelle

OPÉRATION TERMINÉE

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Quantité	40 études prévues entre 2023 et 2024	-	-	-	-	-
Budget	Hors contrat					

## Indicateurs de suivi et de réalisations

- Nombre de communes ayant bénéficié de la démarche
- Quantité d'eau économisée

## Livrables

- Rapport d'audit à l'issu du diagnostic ;
- Plan d'action hiérarchisé sur les critères : coût, volumes potentiellement récupérables et durée d'amortissement ;
- Plan de communication en interne (agents et élus) et externe (grand public).

# E-3-3 Sensibilisation et animation sur les enjeux de la protection et la restauration des milieux aquatiques

## Contexte

La préservation et la restauration des cours d'eau est très dépendante de la préservation de leurs bassins hydrographiques. La sensibilisation des citoyens, des élus et des techniciens au cycle de l'eau et à la prise en compte des enjeux biodiversité est un levier important pour relever les défis de la dégradation des milieux et de la dégradation de la ressource en eau. Cela nécessite une bonne connaissance des milieux aquatiques et du rôle des têtes de bassin versant en particulier.

L'information et la sensibilisation du grand public, des scolaires et des élus sont ainsi primordiales dans un contrat. Ces opérations permettent une prise de conscience des personnes sensibilisées et une évolution de leurs choix et pratiques. Des structures spécialisées dans ce domaine et notamment concernant l'éducation à l'environnement du public scolaire sont associées à la démarche dans un objectif de sensibilisation des enfants.

## Enjeux et objectifs globaux

- Améliorer l'acceptation des actions ;
- Faire émerger des actions sur le terrain ;
- Dynamiser les collaborations et les dynamiques interprofessions en faveur de la prise en compte des milieux aquatiques dans tous les projets de territoire ;
- Sensibiliser le grand public, les élus et les enfants.

## Stratégie

Dans un objectif de poursuite de la dynamique initiée, la sensibilisation menée dans le cadre du contrat visera en priorité le grand public, les élus, les riverains et usagers mais également les enfants via les écoles et les temps péri-scolaires. Au travers d'animations sur le terrain, de réunions publiques, de journées d'échanges, de manifestations, de conférences et d'animations dans les écoles, les différents enjeux de la protection des cours d'eau, milieux aquatiques et zones humides du bassin de la Vienne amont sont présentés.

## Descriptif des actions

- Animation                       Études                       Suivis                       Travaux

La sensibilisation menée dans le cadre du programme « Sources en action » vise le public mais également les enfants via les écoles. Au travers d'animations sur le terrain, de réunions publiques, de journées d'échanges, de conférences et d'animations dans les écoles, les différents enjeux de la protection des cours d'eau, milieux aquatiques et zones humides du bassin de la Vienne amont sont présentés.

LNE a pour volonté d'améliorer la connaissance de la valeur patrimoniale des cours d'eau et zones humides du territoire à travers de projets pédagogiques et aires terrestres éducatives. Soucieuse de faire découvrir les richesses écologiques de la Vienne amont, LNE souhaite adapter ses outils pédagogiques au territoire du CTMA, ciblant plus particulièrement les enfants des classes de CM1 et CM2. Ce maître d'ouvrage propose également de valoriser le patrimoine naturel par un sentier d'interprétation.

Action cœur de cible : Non

## Compatibilité avec les autres documents cadres et de gestion

**SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027**  
Orientations : 8D et 11B

**SAGE Vienne**  
Dispositions 66 et 76

**Charte du PNR**  
Orientation 8 - Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

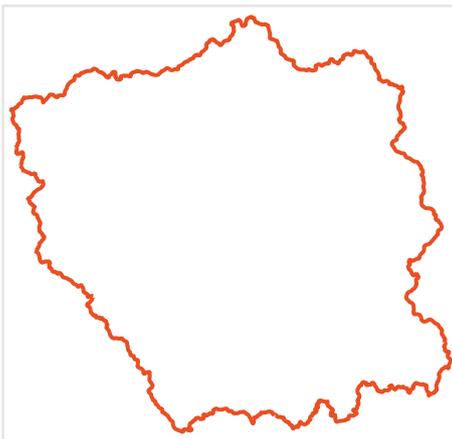
## Maîtres d'ouvrages

- |  |                                 |   |                                 |
|--|---------------------------------|---|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> ETPB Vienne     | <b>GEMAPI</b>                   | <b>Suivis</b>                           | <b>Agricole</b>                 |
| <input type="checkbox"/> PNR ML          | <input type="checkbox"/> CC CGS | <input type="checkbox"/> FD 19          | <input type="checkbox"/> Bio NA |
| <input type="checkbox"/> Télémillevaches | <input type="checkbox"/> CC CSO | <input type="checkbox"/> FD 23          |                                 |
| <b>Zones humides</b>                     | <input type="checkbox"/> CC HCC | <input type="checkbox"/> FD 87          | <b>Forêt</b>                    |
| <input type="checkbox"/> CEN NA          | <input type="checkbox"/> CC V2M | <input type="checkbox"/> MEP 19         | <input type="checkbox"/> ONF    |
|  | <input type="checkbox"/> PETR   | <input checked="" type="checkbox"/> LNE | <input type="checkbox"/> CRPF   |
|  | <input type="checkbox"/> SABV   | <input type="checkbox"/> LPO            |                                 |
|  |                                 | <input type="checkbox"/> GMHL           |                                 |

## Financeurs potentiels

- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Département de la Corrèze
- Département de la Creuse
- Département de la Haute-Vienne
- Fonds Européens
- Autre : \_\_\_\_\_

## Masses d'eau visées



Toutes les masses d'eau

## Public visé

- Particuliers
- Grand public
- Scolaire / péri-scolaire
- Agriculteurs
- Forestiers
- Collectivités
- Autre : élus

## Budget prévisionnel

108 501,00 €

## Programmation prévisionnelle

À AJUSTER À LA MI-CONTRAT

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Quantité	5 projets pédagogiques 1 ATE 1 sentier pédagogique 1 formation « mulette »			5 projets pédagogiques 1 ATE		
Budget	23 452,00	23 452,00	23 452,00	12 715,00	12 715,00	12 715,00

## Indicateurs de suivi et de réalisations

- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de supports réalisés
- Nombre d'événements / animations organisés
- Nombre de jours d'animation

## Livrables

- Photographies des événements ;
- Enquête de satisfaction ;
- Contenu de l'animation et/ou prototype du support...

# E-4-1 Promouvoir le contrat et valoriser les actions des maîtres d'ouvrage

## Contexte

La communication est un aspect primordial du contrat. Elle permet de valoriser les opérations réalisées et de faire connaître les acteurs du territoire auprès du grand public. La valorisation des opérations permet également de sensibiliser les élus et grand public aux enjeux de la restauration des milieux aquatiques. La mise en image (photos ou vidéos) permet d'attirer l'œil, d'attiser la curiosité et permet parfois à convaincre des propriétaires pour d'éventuels chantiers.

Le bilan de satisfaction des précédents contrats a montré une fragilité dans ce volet, malgré une amélioration entre les deux premiers contrats. Des efforts seront ainsi apportés dans le troisième contrat.

## Enjeux et objectifs globaux

- Faire émerger des actions sur le terrain
- Dynamiser les collaborations et les dynamiques interprofessions en faveur de la prise en compte des milieux aquatiques dans tous les projets de territoire
- Informer, faire connaître les actions entreprises dans le contrat

## Stratégie

Dans un objectif de poursuite de la dynamique initiée, la communication menée dans le cadre du programme « Sources en action » visera en priorité les élus, le public (usagers et bénéficiaires) et les structures partenaires du contrat.

Un plan de communication élaboré dans les précédents programmes est mis en œuvre par l'EPTB Vienne afin de proposer des supports de communication (lettres d'information, site internet, plaquettes, etc.) et d'accompagner les différents maîtres d'ouvrages dans la construction d'actions de communication dans un souci de mutualisation. Une « commission communication » sera organisée afin de faire le point sur les actions menées et prévues et de réajuster le mode opératoire si nécessaire.

Aussi, la stratégie de communication est semblable à celle mise en œuvre lors des précédents contrats et qui a porté ses fruits avec une reconnaissance accrue du programme « Sources en action » au niveau local mais également à l'échelle du bassin Loire-Bretagne. Aussi, l'EPTB Vienne assurera la communication institutionnelle et transversale et les maîtres d'ouvrage porteront leurs propres actions via les outils habituels (bulletins papier, sites internet, etc.) tout en tenant compte de l'identité graphique du contrat. Télé Millevaches sera de nouveau associé pour proposer des outils vidéo adaptés ainsi qu'à la valorisation du programme dans les médias locaux (radio, télévision).

Pour une meilleure lisibilité de la communication, chaque structure sera invitée à partager et diffuser, via leur réseau, les productions. De plus, TéléMillevaches produira plus de vidéos à format très court, plus aisément valorisable sur les réseaux ou lors de réunions. Ainsi, sur une même thématique, TMV proposera plusieurs brèves sous formes de série.

## Descriptif des actions

- Animation                       Études                       Suivis                       Travaux

La communication du contrat s'opère à travers différents supports :

- La production de vidéos et de films par TéléMillevaches ;
- Le site internet du contrat, qui sera entièrement révisé en début de contrat. Ce site internet comportera un espace privé pour le transfert des supports et comptes-rendus de réunion et un espace public pour la valorisation des opérations, les photos et vidéos et le partage de certains documents ;
- La production annuelle d'un recueil des réalisations et d'une lettre d'information ;
- Le relais d'articles sur les réseaux des structures signataires du contrat : site internet, LinkedIn, Facebook... ;
- Le relais d'articles via la presse locale ;
- Panneaux d'information sur chantiers.

Dans ce troisième contrat, TMV articulera ses productions selon trois grands axes : adaptation au changement climatique, ressource en eau et sylviculture et continuité écologique. Selon les thématiques, TéléMillevaches proposera un format « reportage long » doublé d'une vidéo courte ou une « série de plusieurs vidéos courtes ».

Action cœur de cible : Non

## Compatibilité avec les autres documents cadres et de gestion

**SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027**  
Orientations : 8D et 11B

**Charte du PNR**  
Orientation 8 - Assurer la cohésion  
des habitants et des acteurs du territoire

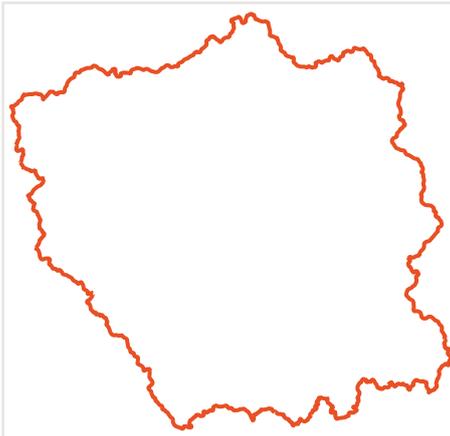
## Maîtres d'ouvrages

- |   |  |                                 |                                 |
|---|--|---------------------------------|---------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> ETPB Vienne     | <b>GEMAPI</b>                              | <b>Suivis</b>                   | <b>Agricole</b>                 |
| <input checked="" type="checkbox"/> PNR ML          | <input type="checkbox"/> CC CGS            | <input type="checkbox"/> FD 19  | <input type="checkbox"/> Bio NA |
| <input checked="" type="checkbox"/> Télémillévaches | <input checked="" type="checkbox"/> CC CSO | <input type="checkbox"/> FD 23  |                                 |
| <b>Zones humides</b>                                | <input type="checkbox"/> CC HCC            | <input type="checkbox"/> FD 87  | <b>Forêt</b>                    |
| <input checked="" type="checkbox"/> CEN NA          | <input type="checkbox"/> CC V2M            | <input type="checkbox"/> MEP 19 | <input type="checkbox"/> ONF    |
|   | <input checked="" type="checkbox"/> PETR   | <input type="checkbox"/> LNE    | <input type="checkbox"/> CRPF   |
|   | <input type="checkbox"/> SABV              | <input type="checkbox"/> LPO    |                                 |
|   |  | <input type="checkbox"/> GMHL   |                                 |

## Financeurs potentiels

- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Département de la Corrèze
- Département de la Creuse
- Département de la Haute-Vienne
- Fonds Européens
- Autre : \_\_\_\_\_

## Masses d'eau visées



Toutes les masses d'eau

## Public visé

- Particuliers
- Grand public
- Scolaire / péri-scolaire
- Agriculteurs
- Forestiers
- Collectivités
- Autre :

## Budget prévisionnel

195 565,00 €

## Programmation prévisionnelle

À AJUSTER À LA MI-CONTRAT

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Quantité	1 site internet (création + alimentation) 3 recueils et 3 lettres d'information 3 vidéos			1 site internet (alimentation) 3 recueils et 3 lettres d'information 3 vidéos		
Budget	45 094,17	30 094,17	30 094,17	30 094,17	30 094,17	30 094,17

## Indicateurs de suivi et de réalisations

- Nombre de supports réalisés
- Nombre de lettres d'information
- Nombre de visites du site internet

## Livrables

Fichiers numériques et documents  
papiers mis à disposition de tous les  
maîtres d'ouvrage.







**SOURCES**  
en action

CONTRAT TERRITORIAL  
VIENNE AMONT

[www.sourcesenaction.fr](http://www.sourcesenaction.fr)



## Le programme est coordonné par :



Camille Gaubert  
06 77 83 89 51  
c.gaubert@pnr-millevaches.fr



Hélène Thuret  
05 55 02 30 00  
h.thuret@eptb-vienne.fr

## Les maîtres d'ouvrage du contrat sont :



## Les financeurs du contrat sont :

